



ANALYSE DE LA RADIOSCOPIE DES SERVICES D'INSERTION DES CPAS WALLONS

ENQUETE 2002

Marc Jacquemain
Chargé de cours adjoint

Département de sciences sociales de l'Université de Liège

Recherche réalisée pour le compte de
L'Union des villes et communes de Wallonie

Avec le soutien du Ministre des Affaires sociales
De la Région wallonne.

INTRODUCTION.

Le présent rapport de recherches propose une première vue d'ensemble des données de la *Radioscopie des services d'insertion des CPAS – 2002*.

Conformément à l'accord pris avec l'Union des villes et communes, il ne pouvait évidemment être question ici de présenter un traitement exhaustif de l'enquête. Il fallait donc opérer une sélection parmi la multitude de variables (112 exactement) qui pouvaient être analysées.

Trois principes ont guidé notre choix :

- Sélectionner les questions qui avaient paru les plus intéressantes dans le cadre de la précédente radioscopie et construire à partir de ces questions des indicateurs comparables à ceux de l'année dernière, quitte à revenir sur les questions non traitées lors d'investigations complémentaires.
- Intégrer, lorsque c'était possible, les variables de contexte fournies par l'Union des Villes.
- Mettre en évidence, lorsque cela s'y prête, les comparaisons avec les données de l'année dernière¹. En effet, la récurrence de la radioscopie permet de faire un saut qualitatif : un certain nombre d'informations dont la pertinence est difficile à apprécier dans l'absolu prennent un sens différent lorsqu'on peut dégager un certain nombre de tendances. On restera souvent prudent dans ces comparaisons, étant donné que peu de questions sont parfaitement identiques d'une année à l'autre. Il reste que l'objectif de produire un outil progressivement standardisé (au moins en partie) reste une des perspectives les plus intéressantes de ce travail.

Compte tenu de ce qui précède, on ne s'étonnera pas de voir la structure de ce rapport suivre d'assez près celle de la précédente radioscopie. Lorsque des comparaisons sont possibles, nous avons choisi de présenter simultanément les résultats des deux années, en indiquant chaque fois les éventuelles différences entre les deux enquêtes.

¹ Remarque générale : les comparaisons ne sont possibles que pour certaines questions. Lorsqu'un tableau ne porte pas de date, il se réfère d'office à la radioscopie 2002.

1. DONNEES GENERALES.

Les deux premiers tableaux présentent, en regard l'un de l'autre, les données générales de l'enquête : population concernée, nombre de minimexés et de bénéficiaires de l'aide sociale, nombre de jeunes, d'étudiants, de bénéficiaires âgés.

Tableau 1a. Statistiques générales : population, bénéficiaires, bénéficiaires selon l'âge (2002).

	Habitants par commune	Chômeurs complets indemnisés	minimexés	Aide sociale	étudiants	18-24 ans	45 ans et plus
Nbre de CPAS	259	259	222	195	197	197	196
Données manquantes	0	0	37	64	62	62	63
Moyenne	12.844,93	660,51	128,37	49,23	17,22	42,01	52,74
Minimum	1361	25	0	0	0	0	0
Maximum	200.389	16.155	4.484	1.949	600	1.044	1.725
Total	3.326.837	171.072	28.498	9.600	3.392	8.276	10.338

Tableau 1b : statistiques générales : population, bénéficiaires, bénéficiaires selon l'âge (2001)

	Population	Minimexés	Aide sociale	Etudiants	18-24 ans
Nbre de CPAS	222	221	213	215	218
Moyenne	13.543,63	137,24	48,85	16,45	42,88
Minimum	1.057	2	0	0	0
Maximum	200.233	4.828	1.431	600	1.384
Somme	3.006.685	30.329	10.405	3.537	9.347

Le nombre de bénéficiaires de 45 ans et plus ne figurait pas dans l'enquête de l'année dernière, ni le nombre de chômeurs par commune.

Bien que davantage de CPAS aient répondu, le nombre total de minimexés renseigné a légèrement diminué. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale également. Il se peut toutefois que cette diminution soit en partie factice : il faudrait vérifier si les non-réponses ne se situent pas davantage parmi des CPAS moyens ou importants, ce qui bien sûr ferait artificiellement baisser le total².

² Le taux de non-réponses peut paraître particulièrement élevés en 2002. Renseignements pris auprès de l'Union des Villes, il est en fait rentré un peu moins de deux cents questionnaires, mais pour certaines questions clefs, l'Union a procédé à un rappel téléphonique. On peut donc considérer que le chiffre réel de questionnaires

Une autre indication est également intéressante : si l'on prend le plus important des CPAS répondants, on voit que la diminution du nombre de minimexés y est réelle puisqu'elle représente quatre cents personnes en chiffres absolus. Par contre, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale y a augmenté.

Une autre difficulté vient de la manière de poser la question : dans le questionnaire 2002, on a exclu explicitement les personnes bénéficiant d'un dispositif de réinsertion (art 60, 61, etc.). Il faudrait s'assurer que cette restriction avait été comprise de la même façon pour l'année précédente.

La baisse de la moyenne par CPAS, elle s'explique sans doute en partie par le fait que les CPAS « récupérés » dans l'enquête de 2003 sont avant tout ceux des plus petites communes (en témoigne le fait que la population moyenne a également baissé).

Au total, on a donc une légère baisse des chiffres mais qu'il faut prendre avec prudence. Une information, toutefois, sur laquelle il vaut la peine d'insister : il apparaît clairement, cette année, grâce à la question supplémentaire sur les chômeurs de plus de 45 ans que la tranche d'âge la plus « active » (25-44 ans) ne fournit qu'un tiers des minimexés et que la concentration sur le début et la fin de vie est importante.

On rappellera, pour mémoire, la grande disparité des situations qui avait été bien mise en évidence lors de la radioscopie précédente. Pour tenter de rendre compte des chiffres de manière plus nuancée, on peut désagréger ces résultats en fonction de deux grandes variables de segmentation :

- d'une part la taille des communes
- d'autre part, la province d'appartenance, variable qui ne figurait pas dans la radioscopie 2001. On n'a pas jugé opportun, pour une première présentation, de descendre jusqu'au niveau de l'arrondissement.

rentrés est plutôt un peu inférieur à 200, sauf pour certaines questions où il est plus élevé d'une soixantaine. Bien sûr, dans la base de données, il y officiellement 259 questionnaires rentrés, mais on peut supposer que, pour la plupart des questions, les échantillons de 2001 et de 2002 sont fort proches.

Tableau 2 : ventilation des données en fonction de la taille de la commune.

Catégories de commune		Population	Chômeurs complets indemnisés	minimex	aide sociale	étudiants	18-24 ans	45 ans et +
Moins de 5000 HAB	Moyenne	3423,77	114,97	14,57	11,31	2,35	4,85	7,2
	Nbre de CPAS	75	75	69	62	63	62	61
	Total invidious	256.783	8.623	1.005	701	148	301	428
De 5000 à 9999 hab.	Moyenne	7078,08	256,65	33,36	24,57	5,77	10,82	13,3
	Nbre de CPAS	84	84	64	54	56	55	55
	Total individus	594.559	21.559	2.135	1.327	323	595	732
De 10.000 À 24.999 hab.	Moyenne	15334,55	760,29	114,90	45,42	17,25	38,20	44,3
	Nbre de CPAS	78	78	68	59	59	60	60
	Total individus	1.196.095	59.303	7.813	2.680	1.018	2.292	2.660
25.000 hab. et plus	Moyenne	58154,55	3708,50	835,48	244,60	100,16	254,40	326
	Nbre de CPAS	22	22	21	20	19	20	20
	Total individus	1.279.400	81.587	17.545	4.892	1.903	5.088	6.518
Total	Moyenne	12.844,93	660,51	128,37	49,23	17,22	42,01	52,7
	Nbre de CPAS	259	259	222	195	197	197	196
	Total individus	3.326.837	171.072	28.498	9.600	3.392	8.276	10.338

L'information la plus intéressante issue du tableau 2 est bien sûr que la population des usagers du CPAS réside pour presque deux tiers (17.145 sur 28.498) dans des communes de plus de 25.000 habitants alors que celles-ci représentent seulement un gros tiers de la population totale. On pourra vérifier cette relative concentration plus loin lorsqu'on calculera la proportion de minimexés dans la population³.

Nous disposons dans la radioscopie d'une variable nouvelle qui est la province d'appartenance, et il est donc utile de voir comment les chiffres se répartissent en fonction des différentes provinces.

³ Ici, on ne présentera pas la comparaison avec le tableau équivalent dans le rapport précédent puisque, à la demande de l'Union des Villes, nous avons adopté un autre découpage des communes selon la taille, qui semblait plus adéquat pour différencier les types de commune. Par ailleurs, nous ne disposions pas d'une variable « province » dans la précédente radioscopie.

Tableau 3 : ventilation des données en fonction de la province

PROVINCE		Chômeurs complets indemnisés	Minimexés	aide sociale	étudiants	18-24 ans	45 ans et +
Hainaut	Moyenne	1.154,39	194,55	48,69	26,47	63,36	76,47
	N CPAS	69	62	51	55	53	53
	Total individus	79.653	12.062	2.483	1.456	3.358	4.053
Liège	Moyenne	643,24	150,76	71,71	20,34	44,88	61,89
	N CPAS	83	71	65	65	67	65
	Total individus	53.389	10.704	4.661	1.322	3.007	4.023
Namur	Moyenne	564,87	110,56	35,50	8,57	39,48	50,48
	N CPAS	38	32	28	28	29	29
	Total individus	21.465	3.538	994	240	1.145	1.464
Brabant wallon	Moyenne	357,19	45,06	50,35	9,93	20,43	19,64
	N CPAS	27	17	17	15	14	14
	Total individus	9.644	766	856	149	286	275
Luxembourg	Moyenne	164,79	35,70	17,82	6,62	14,12	14,94
	N CPAS	42	40	34	34	34	35
	Total individus	6.921	1.428	606	225	480	523
Total	Moyenne	660,51	128,37	49,23	17,22	42,01	52,74
	N	259	222	195	197	197	196
	Total individus	171.072	28.498	9.600	3.392	8.276	10.338

La répartition par province est une information intéressante, comme l'est la répartition par taille de commune, parce qu'elle donne un aperçu de la diversité des CPAS. Mais dans les deux cas, il y a bien sûr un effet de taille : on apprend peu à savoir qu'il y a moins de minimexés dans le Luxembourg, puisqu'il y a aussi nettement moins d'habitants. De la même façon, la taille moyenne des communes peut varier en fonction des provinces. Les tableaux qui précèdent sont donc intéressants en ce qu'ils permettent de se faire une idée de la répartition globale des populations. Mais, pour obtenir une véritable information, il faut écarter l'effet de la taille des différentes communes.

On va donc, pour préciser les chiffres, calculer des *indicateurs sans dimension*, c'est-à-dire des proportions, qui sont profilés exactement de la même façon que pour l'enquête précédente et dont on retrouve la distribution dans les tableaux 4a et 4b.

Ces tableaux nous donnent la répartition de ces variables pour la radioscopie de 2002 et celle de 2001.

Tableau 4a statistiques générales pour la proportion de bénéficiaires en fonction de la population, ainsi que pour la proportion de jeunes, d'étudiants et d'âgés parmi les bénéficiaires en % (2002)

		PROPMIN	PROPAIDE	PROPTOT	PROPJEUN	PROPETU	PROPAGE
Moyenne		0,5978	0,3251	0,9279	20,8638	10,0914	27,0576
Minimum		0,00	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00
Maximum		2,43	1,06	3,48	48,66	47,50	89,73
Quartiles	25	0,03090	0,1590	0,6546	13,8889	5,0420	18,1818
	50	0,5196	0,3436	0,8730	21,0526	8,8339	26,4706
	75	0,7693	0,4548	1,1349	27,3810	14,2857	34,1784

Tableau 4b : statistiques générales pour la proportion de minimexés, de bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que pour la proportion de jeunes et d'étudiants parmi l'ensemble du public CPAS en % (2001)

		PROPMIN	PROPAIDE	PROPTOT	PROPJEUN	PROPETU
Moyenne		0,65	0,38	1,03	21	8,7
Minimum		0,08	0	0,12	0	0
Maximum		2,6	0,98	3,38	66,7	38,7
Quartiles	25	0,37	0,29	0,80	14,04	3,33
	50	0,61	0,40	0,98	20,9	7,7
	75	0,84	0,51	1,22	28,2	11,9

Rappelons la signification des différentes variables calculées :

- **PROPMIN** : donne le pourcentage de minimexés rapporté à la population globale
- **PROPAIDE** : donne le pourcentage de bénéficiaires rapporté à la population globale
- **PROPTOT** : donne la somme des deux premiers pourcentages
- **PROPJEUN** : donne le pourcentage de 18-15 ans rapporté à la somme des minimexés et bénéficiaires de l'aide sociale équivalente.

- **PROPETU** : donne le pourcentage d'étudiants rapporté à la somme des minimexés et bénéficiaires de l'aide sociale.
- **PROPAGE**⁴ : donne le pourcentage de bénéficiaires de 45 ans ou plus rapporté à la somme des minimexés et des bénéficiaires de l'aide.

Dès lors comment faut-il lire ces tableaux ?

Observons d'abord les trois premières colonnes.

Dans la radioscopie de 2002, on voit (tableau 4a) qu'il y a un peu moins de 0,6 minimexés pour 100 habitants en moyenne (six pour mille, donc) dans les communes qui ont répondu. Il y a un peu plus de 0,3 bénéficiaires de l'aide sociale équivalente pour 100 habitants. Ce qui nous donne, en cumulant les deux types de bénéficiaires, neuf personnes sur mille. Bien sûr, il ne s'agit que d'une moyenne : les maxima sont sensiblement plus élevés puisque, l'on voit que la proportion de minimexés peut aller jusqu'à 2,4 % de la population d'une commune.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de 2001, on voit qu'ils sont systématiquement un peu inférieurs. A nouveau, cela ne veut pas nécessairement dire que ces proportions aient diminué dans la population globale : il faudrait pour en être sûr comparer les CPAS qui ont répondu aux deux enquêtes.

Voyons maintenant les trois dernières colonnes : le pourcentage de jeunes, d'étudiants et d'âgés est calculé, lui, sur l'ensemble de la population « aidée » telle qu'elle résulte des questions posées : minimexés + bénéficiaires de l'aide sociale équivalente. On voit ainsi qu'en 2002, il y a en moyenne 20,8 % de jeunes (18-24 ans) parmi la population aidée. C'est pratiquement identique à celle de la radioscopie précédente. La population étudiante, elle a légèrement augmenté : on est passé de 8,7 % à 10 %. Quant à la population de 45 ans et plus, information dont on ne disposait pas l'année précédente, on voit qu'elle représente en moyenne plus du quart du nombre des bénéficiaires de l'aide (avec un maximum de près de 90 % !)

*Note de lecture sur les déciles et les percentiles : pour catégoriser les variables continues et donner une idée de la distribution, une bonne solution consiste à calculer les principaux « déciles » ou « percentiles » de la distribution. Ceux-ci doivent se lire de la manière suivante : le **percentile** 25, par exemple, indique la valeur de la variable pour laquelle on atteint 25 % du nombre total d'observations. Ainsi, dans le tableau 4a, on voit qu'en 2002, pour 25 % du nombre total de CPAS, la proportion de minimexés dans la population (PROPMIN) est inférieure ou égale à 0,31 %. Pour 50 % des CPAS, cette proportion est inférieure ou égale à 0,52 %. Pour 75 % des CPAS, cette proportion est inférieure ou égale à 0,76 %. Les **déciles** se lisent de la même façon : le premier décile est la valeur de la variable pour laquelle dix % de la fréquence est inférieure ou égale à cette valeur, et ainsi de suite. Nous utiliserons régulièrement ce mode de présentation pour les variables continues.*

Il est possible, maintenant que l'on a calculé ces proportions, de voir comment elles se distribuent, en fonction de différentes variables comme la taille de la commune, la province ou le revenu moyen par habitant.

⁴ Information nouvelle, rappelons-le

Ce sera l'objet des tableaux suivants. Nous ne présenterons pas ici les comparaisons avec la radioscopie 2001 puisque nous ne disposons pas des variables de revenu par habitant ou de chômage, et que le nombre d'habitants a été catégorisé différemment.

**Tableau 5 Proportions en fonction de la taille de la commune
(en % de la population totale).**

TAILLE DE LA COMMUNE	PROPMIN	PROPAIDE	PROPTOT	PROPJEUNE	PROPETU	PROPAGE
< 5000 hab	0,4278	0,3062	0,7342	18,7763	8,7599	28,4440
De 5000 à 9.999 hab.	0,4758	0,3592	0,8184	19,4437	10,6089	23,7415
De 10.000 à 24.999 hab.	0,7281	0,3065	1,0496	23,5572	10,8945	27,6250
25.000 hab et +	1,1059	0,3467	1,4562	23,1879	10,6099	30,0239
Moyenne générale	0,5978	0,3251	0,9279	20,8638	10,0914	27,0576
Nbre de CPAS	222	195	192	187	187	185
Seuil de signification	0,000	0,473	0,000	0,023	0,419	0,223

Beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de ce tableau :

- a) On voit que, plus la population augmente, plus la proportion de minimexés dans la commune augmente : elle est de 4 personnes sur mille dans les communes de moins de 5000 habitants et augmente régulièrement jusqu'à atteindre une moyenne de 11 personnes sur mille dans les communes de 25.000 habitants et plus. Cette relation est statistiquement très significative⁵.
- b) Par contre, il n'y a pas de relation entre la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale et la taille des communes. C'était déjà ce que l'on observait l'année dernière. On peut supposer qu'il faut y voir l'effet des plans de répartition des demandeurs d'asile. On aura l'occasion de se pencher davantage sur cette question lorsqu'on examinera l'impact du revenu par habitant.
- c) La proportion de jeunes parmi les usagers augmente avec la taille des communes mais avec un pallier : cette proportion tourne entre 18 et 19 % dans les communes de moins de 10.000 habitants et puis passe à 23 % dans les communes de plus de 10.000 habitants.

⁵ Pour rappel : une relation statistique est significative au seuil « x » signifie que la probabilité d'obtenir ces résultats par le hasard de l'échantillonnage est inférieure à « x ». On considère généralement qu'une relation est bien attestée lors que le seuil de signification est inférieur à 0,050. Pour la colonne « propmin », on voit donc que la probabilité d'obtenir ces résultats par hasard est inférieure à 1 pour mille et donc la relation statistique entre taille de la commune et proportion de minimexés est très bien attestée. Ce n'est pas le cas pour la relation entre taille de la commune et proportion de bénéficiaires de l'aide sociale.

- d) Enfin, on voit qu'il n'y a pas de relation entre la taille des communes et la proportion de bénéficiaires âgés

**Tableau 6. Proportions en fonction de la province
(en % de la population totale)**

PROVINCE	PROMIN	PROPAIDE	PROPTOT	PROPJEUNE	PROPETU	PROPAGE
Hainaut	0,6858	0,2470	0,9476	20,9422	10,5994	28,8585
Liège	0,6004	0,3857	0,9841	19,7825	9,2435	24,4286
Namur	0,6087	0,2877	0,9287	21,9749	11,0120	29,3671
Brabant wallon	0,3220	0,4406	0,7626	20,8841	9,2134	21,2809
Luxembourg	0,5649	0,2995	0,8737	21,8956	10,5605	29,8683
Moyenne générale	0,5978	0,3251	0,9279	20,8638	10,0914	27,0576
<i>Seuil de signification</i>	<i>0,015</i>	<i>0,001</i>	<i>0,438</i>	<i>0,822</i>	<i>0,789</i>	<i>0,816</i>

- a) On vérifie, assez logiquement, que le pourcentage de minimexés est sensiblement plus élevé dans le Hainaut, avec à peu près 7 habitants sur 1000, ensuite à Liège et Namur avec 6 habitants sur mille, dans le Luxembourg avec 5,6 habitants sur mille et nettement plus faible dans le Brabant wallon avec 3 habitants sur 1000.
- b) La proportion de bénéficiaires de l'aide sociale est très significativement différente entre les communes, mais dans un sens différent : c'est cette fois-ci le Brabant wallon qui vient en tête avec 4,4 habitants pour 1000, ensuite Liège avec 3,8 habitants pour 1000, puis Namur et le Luxembourg avec un peu moins de trois habitants sur 1000 et enfin le Hainaut avec 2,5 habitants sur mille. La « répartition » par province des bénéficiaires de l'aide (proportionnellement à la population) est donc *inverse* de celle des minimexés, ce qui est l'effet, on peut le supposer, de la politique de répartition. A noter que la province de Liège bénéficie moins de cette « inversion » puisqu'elle a à la fois un taux élevé de minimexés et de bénéficiaires de l'aide équivalente, ce qui la place au sommet pour la proportion totale, avec près d'un pour cent de la population (contre 7,5 pour mille, à l'inverse, dans le Brabant wallon).
- c) Au total, les deux répartitions ont tendance à s'atténuer mutuellement, ce qui fait que le pourcentage cumulé des usagers (minimexés + bénéficiaires de l'aide) n'est plus significativement différent par province.
- d) Enfin, on voit que le pourcentage de jeunes, d'étudiants ou de personnes âgées dans l'ensemble de la population aidée ne varie pas significativement en fonction de la province.

Nous disposons dans la nouvelle radioscopie d'un certain nombre de variables de contexte : en particulier le revenu par habitant dans la commune. Pour rendre cette variable plus lisible, nous avons catégorisé le revenu par habitant en divisant tout simplement par quatre le nombre de communes : nous avons ainsi les 25 % les plus pauvres, le 2^{ème} quart, le 3^{ème} quart et enfin les 25 % les plus riches.

Il est possible de distribuer les différentes variables entre les communes riches et les communes pauvres. C'est l'objet du tableau 7.

Tableau 7. ventilation des proportions en fonction du revenu de la commune (en % de la population totale)

Quartile	Valeur Des seuils en €	PROPMIN	PROPAIDE	PROPTOT	PROPJEUNE	PROPETU	PROPAGE
1	< 8.844	0,6956	0,2650	0,9426	21,5893	9,3602	29,5150
2	8844 -9.739	0,6980	0,3513	1,0806	21,3380	11,1585	27,4834
3	9.739 – 10.761	0,5970	0,3047	0,9217	20,0825	9,1804	27,8796
4	> 10.761	0,3749	0,3945	0,7623	20,4644	10,9932	22,4184
Moyenne générale		0,5978	0,3251	0,9279	20,8638	10,0914	27,0576
	Seuil de signification	0,000	0,019	0,012	0,851	0,448	0,187

- a) Le revenu par habitant est un bon prédicteur de la proportion de minimexés : lorsqu'on passe des communes du quart le plus pauvre aux communes du quart le plus riche, on voit que la proportion de minimexés tombe de 7 pour mille habitants à 3,7 pour mille, soit à peine plus de la moitié.
- b) A l'inverse, l'aide sociale équivalente est moins présente dans les communes les plus pauvres que dans les communes les plus riches. Mais la différence est moindre que pour le minimex, de sorte que la proportion de bénéficiaires reste globalement plus importante dans les communes plus pauvres. On peut donc dire que l'aide sociale établit une certaine « péréquation » entre les CPAS mais une péréquation imparfaite.
- c) Enfin, on voit que la proportion de jeunes, d'étudiants et de personnes âgées ne dépend pas du revenu moyen de la commune.

Une autre mesure intéressante du niveau économique de la commune est le nombre de chômeurs. A nouveau, ce nombre dépend largement de la population de la commune. On a donc calculé un indicateur de chômage qui est tout simplement le nombre de demandeurs d'emploi rapporté à la population de la commune⁶.

⁶ Cette mesure est donc bien différente d'un calcul de taux de chômage qui rapporte le nombre de demandeurs d'emploi à la seule population *active*. Mais nous ne disposons pas de cette information.

Ici également, pour faciliter la compréhension, on a catégorisé la variable « pourcentage de chômeurs » en quatre quartiles.

Tableau 8 ventilation des proportions en fonction du pourcentage de chômeurs dans la commune (en % de la population totale).

Quartiles de la distribution de la proportion de chômeurs	Valeurs des seuils en %	PROMIN	PROPAIDE	PROPTOT	PROPJEUNE	PROPETU	PROPAGE
1	< 2,81	0,3511	0,3631	0,7179	20,7002	8,9864	22,5132
2	2,81 à 3,66	0,4773	0,3072	0,7799	20,0474	10,8601	30,9972
3	3,67 à 5,07	0,5811	0,3338	0,9313	21,3787	10,7246	22,7637
4	> 5,07	0,9601	0,3001	1,2661	21,3405	9,7099	31,1295
Moyenne générale		0,5978	0,3251	0,9279	20,8638	10,0914	27,0576
Seuil de signification		0,000	0,462	0,000	0,896	0,599	0,004

Commentaires :

- a) Il y a un rapport direct entre le pourcentage de chômeurs dans la population et le pourcentage de minimexés, ce qui est évidemment logique puisque dans notre système social, le chômage est « l'antichambre » de l'exclusion.
- b) Il n'y a pas de relation, par contre entre le pourcentage de chômeurs et le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale. De ce point de vue, il n'y a donc pas « péréquation » entre communes à fort taux de chômage et communes à faible taux de chômage. Tout au plus peut-on dire que la présence de bénéficiaires de l'aide n'accroît pas l'exclusion dans les communes à fort chômage.
- c) Il n'y a pas de relation entre taux de chômage et pourcentage de jeunes ou d'étudiants au minimex. Par contre il y a une relation avec le pourcentage d'âgés, mais elle est erratique : les maxima sont atteints pour le deuxième et le quatrième quart de la population. Il est donc difficile d'en dire quelque chose.

Synthèse.

En résumé, on retrouve les grands constats de la précédente radioscopie. La proportion de minimexés dans la population d'une commune est un indicateur « synthétique » de la richesse de cette commune puisqu'elle varie à la fois avec le revenu moyen par habitant et le pourcentage de chômeurs.

Une part importante des minimexés sont concentrés dans les communes urbaines. Il n'en va pas de même de l'aide sociale, qui est davantage répartie, suite, sans doute à des décisions politiques. Il reste que cette répartition, si elle introduit une certaine péréquation entre les communes, n'atténue que partiellement le phénomène de concentration.

On retrouve ces résultats lorsqu'on compare la situation des différentes provinces. Une analyse plus fine au niveau des arrondissements serait sans doute intéressante mais elle n'est pas possible dans le cadre du présent rapport.

Là où il est possible de faire des comparaisons avec la radioscopie de l'année dernière, deux constats apparaissent :

- d'une part, le nombre total d'utilisateurs semble avoir diminué.
- Enfin, le pourcentage de jeunes, d'étudiants ou de personnes âgées ne sont pas sensibles aux variables de « contexte ». Ce pourcentage semble rester assez largement constant à travers les différents types de commune. Cela ne signifie pas qu'ils ne varient pas d'une commune à l'autre : il suffit de retourner au tableau 4a pour vérifier que les situations des différents CPAS sont extrêmement variables dans ces domaines. Mais cette variabilité ne s'explique pas par les caractéristiques que nous avons mises en avant. Elle tient à d'autres types de contingence, dont il n'est pas possible de se faire une idée ici.

2. L'INVESTISSEMENT EN DEPENSE D'INSERTION.

Une première manière d'estimer l'investissement dans l'insertion est de s'intéresser à la dépense totale qui lui est consacrée (question 3). La radioscopie 2002 a choisi de s'intéresser aux *comptes* et non plus aux *budgets*, donc aux dépenses effectives plutôt que prévues. Il faudra bien sûr en tenir compte lors de la comparaison avec la précédente enquête (qui avait opté pour la solution inverse).

Examiner pour chaque CPAS le montant total consacré à l'insertion pose le même problème que d'examiner le nombre de minimexés ou de bénéficiaires de l'aide : le montant dépend évidemment de la taille du CPAS.

On pourrait contourner cet écueil en calculant la *proportion du de la dépense totale* consacrée à l'insertion. Ainsi, on obtient un chiffre sans dimension qui pourrait être considéré un comme un indicateur de « l'investissement dans l'insertion », en quelque sorte.

On a déjà eu l'occasion, dans le rapport précédent de signaler les limites de ce calcul : c'est que le diviseur, à savoir le « compte ordinaire » du CPAS est trop dépendant de contingences extérieures. Par exemple, à politiques égales, un CPAS qui gère une série d'institutions de soin aura forcément un budget beaucoup plus considérable qu'un autre CPAS qui n'a pas cette mission. Dès lors, la proportion de dépenses consacrées à l'insertion apparaîtra beaucoup plus faible que dans le second, comme un simple effet mécanique des masses budgétaires en jeu et sans que cela traduise forcément une moindre volonté d'investir dans l'insertion.

Il a semblé dès lors qu'un indicateur plus intéressant pourrait le montant dépensé en insertion par personne émergeant au CPAS.

On propose donc de construire la variable suivante :

- **BUDGEAIDE** = montant des dépenses en insertion divisé par le nombre de personnes aidées (soit la somme des minimexés et des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente).

Cette variable a aussi ses limites : elle exclut toutes les autres formes d'aide et, de manière générale, toutes les politiques d'insertion qui ne s'adressent pas exclusivement au public « spécifique » du CPAS. Mais dans le cadre de la radioscopie, il semble qu'elle constitue une bonne première approximation de « l'intensité de l'investissement » en insertion.

Le tableau 9 donne les chiffres pour 2002 et pour 2001. Les premiers sont en euros et les seconds en francs belges, mais la comparaison est aisée. On voit tout de suite que les chiffres sont fort comparables d'une année à l'autre. La moyenne en 2002 est légèrement inférieure à ce qu'elle était en 2001. C'est sans doute lié à la présence, l'année dernière, d'un CPAS qui faisait une expérience exceptionnelle puisqu'il consacrait un million de BEF par personne aidée. D'ailleurs, lorsqu'on observe les quartiles, on voit que les montants sont plutôt un peu supérieurs à ceux de l'année dernière.

Rappelons, ceci est important, que les chiffres de 2002 concernent les *comptes*, donc des montants effectivement dépensés, alors que les chiffres 2001 concernaient les *budgets*. Cela doit bien sûr inciter à la prudence dans les comparaisons.

Tableau 9 : Montant consacré à l'insertion par personne aidée. Comparaison 2002/2001

		2002	2001
		(en € par personne)	(en BEF par personne)
Nombre de CPAS	Valides	178	201
	manquant	81	21
Moyenne		1543,6490	65.427
Minimum		0,00	0,00
Maximum		9998,47	1.006.293
Quartiles	25	472,7626	13.028
	50	1082,6157	41.956
	75	2121,2537	77.934

Brièvement, esquissons l'interprétation :

- Le montant moyen de dépenses en insertion par personne aidée, pour l'ensemble des CPAS était de 65.427 francs en 2001 et il est de 1543,65 € en 2002, soit un peu moins (62.244 BEF).
- le minimum est zéro dans les deux cas
- le maximum, lui est nettement moindre : on est passé d'un million de francs à un peu moins de dix mille euros, donc quatre cent mille francs
- l'interprétation des quartiles est simple : pour le quart des CPAS qui dépense le moins, la dépense moyenne est inférieure à 472,76 € en 2002 contre 13.028 francs en 2001, ce qui constitue une augmentation. Pour le quart des CPAS qui dépense le plus, la moyenne par personne est supérieure à 2121,25 € en 2002 contre 77.934 francs en 2001, ce qui constitue aussi une augmentation. On peut donc supposer que si l'on met de côté les expériences « atypiques », le budget consacré à l'insertion est globalement en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

Dans un deuxième temps, il est utile de voir si cette variable, que l'on peut considérer, en résumé, comme un indicateur approximatif d'investissement est sensible aux variables de contexte que nous avons sélectionnées (taille des communes, province, revenu par habitant, proportion de chômeurs).

En premier lieu, il apparaît que le revenu de la commune n'a pas d'incidence sur le montant consacré à l'insertion par personne émergeant au CPAS.

Pour les trois autres variables, l'analyse doit être plus nuancée. On présentera donc les tableaux mais en les assortissant de réserves. Commençons d'abord par l'incidence de la taille des communes.

Tableau 10 Montant consacré à l'insertion par bénéficiaire en fonction de la taille des communes

Taille des communes	Montant consacré à l'insertion par bénéficiaire (€)
< 5000 hab	1122,7802
De 5.000 à 9.999 hab.	1547,4827
De 10.000 à 24.999 hab.	1912,9729
25.000 hab. et +	1602,6992
Moyenne générale	1543,6490

La comparaison statistique des moyennes nous indique qu'il n'y a pas de différence suffisante entre les catégories de population retenues pour atteindre le seuil de signification de 0,05. Toutefois, si on oppose plus globalement les communes de moins de 10.000 habitants et les communes de plus de 10.000 habitants, alors on passe juste au-dessous du seuil de signification (0,042). On peut donc parler d'une différence attestée, mais pas très marquée, qui tourne autour du seuil des 10.000 habitants⁷.

Voyons maintenant les éventuelles différences entre provinces.

Tableau 11. Montant consacré à l'insertion par bénéficiaire En fonction de la province.

PROVINCE	Montant consacré à l'insertion par bénéficiaire (€)
Hainaut	2051,1334
Liège	1123,3822
Namur	1594,5313
Brabant wallon	1403,9716
Luxembourg	1711,5399
Moyenne générale	1543,6490
<i>Seuil de signification = 0,035</i>	

⁷ Deux précisions, ici, pourraient éventuellement être utiles pour le lecteur moins familiarisé avec l'analyse statistique. En premier lieu, l'établissement d'une relation dépend évidemment de la catégorisation des variables. Dès lors, le fait qu'une relation entre deux variables ne soit pas *globalement* significative n'empêche pas de trouver des différences entre *certaines modalités*. Autrement dit, dans le cas présent, il y a une différence entre les communes de moins de 10.000 hab. et les communes de 10.000 habitants ou plus, mais à l'intérieur de ces deux catégories, il n'y a pas de différence sensible entre les plus petites et les plus grosses communes.

En second lieu, il convient de rappeler que la comparaison des moyennes dépend toujours d'un rapport entre la variabilité *intra-catégorielle* et la variabilité *inter-catégorielle*. Ici nous n'observons que les différences *entre* catégories. L'analyse statistique nous indique simplement ici que ces différences entre catégories ne sont pas suffisamment importantes par rapport à la variabilité *à l'intérieur* de chaque catégorie.

Ici aussi les chiffres sont donnés à titre indicatif : en effet, la différence entre toutes les provinces n'apparaît pas globalement significative. Par contre, on peut deviner que lorsqu'on oppose le Hainaut au reste de la Wallonie, la moyenne sera sensiblement différente. Vérification faite, c'est le cas. On peut supposer que, dans l'ensemble des communes du Hainaut, l'accès aux fonds Objectif 1 se soit traduit par un effort spécifique dans le domaine de l'insertion de la part des CPAS. La moyenne hors Hainaut est de 1.377 € et elle apparaît particulièrement plus faible en province de Liège.

Enfin, le montant consacré à l'insertion dépend aussi de la proportion de chômage dans la population : lorsqu'on divise les communes en deux moitiés égales, en fonction du taux de chômage, on obtient les résultats indiqués dans le tableau 12.

**Tableau 12 dépense d'insertion en fonction du "taux de chômage"
Dichotomisation de la population**

Taux de chômage	Taux de chômage moyen	Dépenses d'insertion par personne (en €)
< 3,67	2,7238	1279,4247
> = 3,67	5,3652	1802,0017
Moyenne générale	4,0496	1543,6490

Le tableau 12 se lit de la manière suivante : la moitié des communes ont un « taux de chômage » inférieur à 3,67 %. La moyenne du chômage dans ces communes est de 2,72 % et le montant moyen de dépenses d'insertion par personne émergeant au CPAS est de 1279,42 euros. Pour l'autre moitié, qui a un taux supérieur ou égal à 3,67 %, le taux moyen est de 5,36 et la dépense par personne est de 1802 €

Insistons sur le fait que nous avons appelé ici, pour simplifier « taux de chômage » une variable qui indique en fait le nombre de chômeurs divisé par la population totale de la commune. Cela n'a rien à voir bien entendu avec le taux de chômage officiel qui est calculé sur base de la population active.

On voit que la dépense par personne est bien influencée par le volume du chômage. Toutefois, cette influence reste limitée.

Synthèse.

En conclusion, la variable que nous avons appelée *budgaid* et qui relève le montant dépensé en insertion par personne émergeant au CPAS dépend, mais modérément, de la taille de la commune, de la province et du taux de chômage. Elle ne dépend pas, par contre, du revenu par habitant dans la commune.

Ces relations étaient attendues, et moins que leur existence, c'est sans doute leur relative modestie qui doit attirer notre attention : aucune de ces variables n'explique, à elle seule, une part importante de la diversité dans les montants dépensés. Cela signifie que l'influence du contexte économique est présente, mais qu'elle est loin d'être déterminante à elle seule.

Bien sûr, ce constat demanderait à être affiné, notamment au moyen d'analyses multivariées. Mais il constitue en soi une information intéressante : l'effet « mécanique » du contexte économique communal sur les dépenses d'insertion semble fort limité. Il est donc d'autant plus vraisemblable que la variabilité de ces dépenses soit en partie caractéristique de *l'investissement* différentiel des CPAS dans l'insertion. On reviendra sur ce point lorsqu'on aura présenté les résultats d'autres indicateurs majeurs : présence d'un service d'insertion, politique de communication, évaluation des compétences, etc., qui font l'objet du point suivant.

3. QUESTIONS CLEFS

Il s'agit ici des questions 18 à 23, qui sont toutes dichotomiques et donc facilement interprétables. Chacune vise la présence ou l'absence d'un élément institutionnel (service d'insertion, comité spécial de l'insertion), politique (mention de la politique d'insertion dans la note de politique générale), de pratique pédagogique (évaluation des compétences avant la formation) ou encore de communication (diffusion d'une brochure, conférence de presse).

Chacune de ces questions est donc révélatrice de l'attitude globale du CPAS concerné face à la politique d'insertion.

a) les trois variables institutionnelles :

Tableau 13 présence d'un service d'insertion

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	125	48,8
	Non	131	51,2
	Total	256	100,0
Non-réponsess		3	
Total		259	

Un peu moins de la moitié des CPAS qui répondent ont un service d'insertion. C'est un peu supérieur au pourcentage observé lors de la radioscopie 2001 (45,9). On peut supposer que l'écart est en réalité plus important : on a en effet sensiblement plus de CPAS qui ont répondu à cette question qu'en 2001 (259 contre 222) et on peut supposer qu'en 2001, ceux qui n'avaient pas répondu étaient en général des CPAS ne disposant pas de service d'insertion. Il est probable, en outre, que, sous l'effet de la nouvelle législation en matière d'intégration, la situation soit de nouveau occupée à évoluer et que de nouveaux services se créent régulièrement⁸.

Tableau 14. La politique d'insertion socio-professionnelle est-elle Explicitement mentionnée dans la note de politique générale du président ?

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	151	77,4
	Non	44	22,6
	Total	195	100,0
Non réponses		64	
Total		259	

⁸ Voir à ce sujet l'enquête qualitative réalisée par Sébastien Lemaître.

Dans plus de trois quarts des cas, la politique d'insertion socio-professionnelle est mentionnée dans la note de politique générale. C'est un peu plus que pour la radioscopie de 2001 (69 %).

Tableau 15. Y a-t-il au sein du CPAS un comité spécial de l'insertion ?

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	9	4,4
	Non	196	95,6
	Total	205	100,0
Non-réponsess		54	
Total		259	

Le comité spécial de l'insertion est une denrée manifestement plus rare : seul neuf CPAS en ont un, soit moins de 5 %. La question n'avait pas été posée dans la précédente radioscopie et l'on n'a donc pas de point de comparaison.

b) l'évaluation des compétences

Tableau 16 Avant toute forme d'insertion socio-professionnelle, utilisez-vous un outil pour évaluer les compétences des bénéficiaires ?

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	71	35,9
	Non	127	64,1
	Total	198	100,0
Non-réponses		61	
Total		259	

On voit qu'un tiers seulement des répondants pratiquent l'évaluation des compétences. Il n'y avait pas de question comparable dans la précédente radioscopie.

c) La communication.

Tableau 17 le CPAS diffuse-t-il une information tout public (brochure ou autre) Sur l'ensemble des services qu'il peut fournir ?

		Fréquence	Pourcentage
Valide	Oui	121	58,7
	Non	85	41,3
	Total	206	100,0
Non réponses		53	
Total		259	

Tableau 18 La politique d'insertion socio-professionnelle a-t-elle fait l'objet (entre juin 2001 et juin 2002) d'une présentation à la presse ?

		Fréquence	Pourcentage
Valides	Oui	27	13,6
	Non	172	86,4
	Total	199	100,0
Non-réponses		60	
Total		259	

La diffusion d'une brochure générale est devenue relativement courante puisque près de six CPAS sur dix la pratiquent. La présentation à la presse est beaucoup moins pratiquée. Remarquons toutefois que les deux questions n'ont pas la même portée : la première porte sur la politique générale du CPAS, la seconde porte spécifiquement sur la politique d'insertion. Il est donc difficile de comparer les réponses aux deux questions.

Sur la communication, on ne disposait pas d'informations équivalentes lors de la précédente radioscopie.

On voit que les différentes pratiques suggérées sont très inégalement répandues. L'existence d'un service d'insertion ne concerne toujours qu'un CPAS sur deux. Par contre la référence à l'insertion dans la note de politique générale tend à progresser d'une enquête à l'autre. La politique de communication relative à l'insertion reste fort minoritaire, même si la communication générale des CPAS (vers le grand public) se généralise.

Ventilation des variables en fonction du contexte géographique.

Chacune de ces variables peut sans doute constituer un indicateur, mais leur signification est différente. Dans quelle mesure ces pratiques varient-elles avec le contexte général ? Nous avons retenu (voir la première section) quatre éléments intéressants de ce contexte : la taille

des communes, la localisation géographique du CPAS, le revenu moyen par habitant et la proportion de chômeurs.

Il serait fastidieux, et sans doute peu informatif, dans un premier temps, de ventiler les réponses aux six questions précédentes en fonction de ces trois variables. Nous avons retenu trois de ces questions, qui nous ont paru les plus indicatives :

- la présence d'un service d'insertion,
- la mention dans la note de politique générale,
- la pratique d'évaluation des compétences.

Voyons d'abord l'influence du contexte géographique : taille des communales et localisation provinciale des CPAS.

Tableau 19 : Présence d'un service d'insertion, mention dans la note de politique générale et évaluation des compétences en fonction de la taille des communes (% de OUI)⁹

Taille de la commune	Présence d'un service d'insertion	Mention de l'insertion dans la note de politique générale	Evaluation des compétences avant la formation
< 5.000 hab.	18,7%	59,0%	21,0%
De 5.000 à 9.999 hab.	39,8%	81,1%	38,2%
De 10.000 à 24.999 hab.	75,3%	88,5%	45,0%
25.000 hab. et +	95,2%	90,0%	47,6%
Moyenne générale	48,8%	77,4%	35,9%
Seuil de signification	0,000	0,000	0,023

Pour les trois variables choisies, la taille de la commune est un prédicteur essentiel.

- S'il n'y a que 18,7 % des petites communes à posséder un service d'insertion, ce chiffre monte à 95 % à partir 25.000 habitants. C'est donc la variable la plus clairement déterminée par la taille de la commune.
- La différence est un peu moins grande en ce qui concerne la note de politique générale, car c'est une pratique qui semble généraliser. On passe tout de même de 60% dans les petites communes à 90 % dans les plus importantes.
- Enfin, la pratique de l'évaluation des compétences passe de 21 % dans les petites communes à 45 % environ dans les plus grandes, le seuil principal se situant ici clairement à 5.000 habitants.

On va vérifier maintenant si l'on découvre les mêmes différences en fonction de la localisation (par province) des différents CPAS.

⁹ Pour faciliter la lecture, on a omis les non-réponses dans ces différents tableaux.

La réponse apparaît clairement : il n’y a pas de différence significative liée à la localisation provinciale relativement à deux des trois variables :

- la présence d’un service d’insertion est plus importante que la moyenne dans le Hainaut (57 %) et plus faible que la moyenne dans le Luxembourg (38 %). Les autres provinces se situent entre ces deux chiffres, mais les différences sont statistiquement trop peu importantes pour être significatives.
- la mention de la politique d’insertion se situe entre 74 % (Liège) et 84 % (Namur). Les différences par rapport à la moyenne sont trop faibles à nouveau pour permettre une validation statistique.

Seule la pratique de l’évaluation se différencie significativement en fonction des provinces et c’est pourquoi on présentera le tableau ici :

**Tableau 20 Evaluation des compétences
Avant formation, en fonction de la province
De localisation.**

PROVINCE	% de OUI
Hainaut	39,3%
Liège	35,5%
Namur	55,2%
Brabant wallon	12,5%
Luxembourg	25,7%
Moyenne générale	35,9%
<i>Seuil de signification</i>	0,035

Ici, c’est la province de Namur qui « sort du lot » et les provinces de Brabant wallon et surtout de Luxembourg où la pratique est la moins fréquente. Il est difficile de dire à quoi se doivent ces différences de pratique puisque, sur les autres variables, les provinces ne se démarquent guère les unes des autres. Probablement la situation particulière du Hainaut et de Liège en termes d’insertion justifie-t-il que la pratique y soit plus fréquente, mais on ne voit pas bien, par contre, pourquoi c’est la province de Namur qui « score » le plus sur cette variable.

d) Influence du contexte économique.

A côté des variables géographiques, nous avons également retenu deux variables économiques :

- c’est le revenu moyen par habitant (revenu imposable).
- La deuxième a été reconstituée : c’est la proportion de chômeurs dans la commune (en nombre de chômeurs/nombre total d’habitants).

Qu’en résulte-t-il ?

En premier lieu, il n'y a pas de relation entre le revenu de la commune et les trois variables retenues. En clair

- la proportion de CPAS disposant d'un service d'insertion est statistiquement la même dans les communes les plus riches, les plus pauvres ou entre les deux.
- la proportion de CPAS qui mentionnent expressément la politique d'insertion ne varie pas non plus en fonction du revenu de la commune.
- Enfin, les pratiques d'évaluation des compétences ne sont ni moins ni plus répandues dans les communes riches que dans les communes pauvres.

A l'inverse, le pourcentage de chômeurs dans la population est un discriminant très significatif pour ces trois variables. Les résultats sont présentés dans le tableau 21.

Tableau 21. Présence d'un service d'insertion, mention de l'insertion dans la note de politique générale et évaluation des compétences en fonction de la proportion de chômeurs dans la commune

Quartiles	Limites du taux de chômage (en % de la population totale)	Présence d'un service d'insertion (% de oui)	Mention de la politique d'insertion dans la note de politique générale (% de oui)	Evaluation des compétences avant formation (% de oui)
1 ^{er}	< 2,81	29,7%	57,4%	23,4%
2 ^{ème}	De 2,81 à 3,66	32,8%	75,5%	26,9%
3 ^{ème}	De 3,67 à 5,07	58,5%	85,1%	50,0%
4 ^{ème}	> 5,07	74,6%	90,4%	43,1%
Moyenne générale		48,8%	77,4%	35,9%
	<i>Seuil de signification</i>	0,000	0,001	0,016

Rappelons comment nous avons constitué notre variable « taux de chômage » pour éviter toute confusion :

- en premier lieu, il s'agit du nombre de chômeurs dans la commune rapporté à l'ensemble de la population (voir supra)
- en second lieu, nous avons divisé la population des CPAS en quatre quarts, en fonction de cette proportion de chômeurs.

Le tableau se lit donc de la manière suivante (exemple de la présence d'un service d'insertion) :

- dans le quart des communes où il y a le moins de chômeurs (proportion inférieure à 2,81 %), on a 29,7 % des CPAS qui ont un service d'insertion

- dans le deuxième quart (proportion de chômeurs entre 2,81 et 3,66 %), on a 32,8 % des CPAS qui ont un service d'insertion
- dans le troisième quart (proportion de chômeurs entre 3,67 et 5,07 %), on a 58,5 % des CPAS qui ont un service d'insertion
- dans le quatrième quart (proportion de chômeurs supérieure à 5,07 %), on a 74,6 % de CPAS qui ont un service d'insertion.

Les autres colonnes se lisent de la même façon. On voit ainsi que le taux de chômage est un déterminant important pour les trois variables retenues.

En synthèse, on peut dire que les trois variables ici analysées dépendent à la fois de la taille de la commune et de la proportion de chômeurs. Une analyse multivariée (dont on ne présentera pas les résultats ici pour ne pas allonger le texte) montre qu'en fait les deux facteurs ont tendance à *additionner leurs effets* : la probabilité qu'il y ait un service d'insertion (ou une mention de la politique d'insertion dans la note de politique générale), à population égale, s'élève lorsque le taux de chômage augmente. Symétriquement, cette probabilité s'élève, à taux de chômage égal, lorsqu'on monte dans les catégories de population.

d) La cohérence des indicateurs entre eux.

Dans ce point trois, nous avons considéré que les différentes questions pouvaient constituer des indicateurs de l'investissement en matière d'insertion. On voit que les trois indicateurs testés sont fortement sensibles à la taille de la population et au taux de chômage mais qu'ils ne se différencient pas, par contre, en fonction de la province de localisation ou du revenu par habitant dans la commune.

Dans la section 2, nous avons proposé un autre indicateur, quantitatif, de l'effort d'insertion, à savoir le montant investi dans l'insertion par personne émergeant au CPAS. Cet indicateur-là était, lui, peu sensible aux différentes variables de contexte.

Il serait intéressant maintenant de voir s'il y a une relation entre,

- d'une part la présence d'un service d'insertion, la mention de la note de politique générale et l'évaluation des compétences
- d'autre part, le montant dépensé en insertion par bénéficiaire.

A l'analyse, on voit que le montant dépensé dépend fortement de la présence ou non d'un service d'insertion et de la mention de l'insertion dans la note de politique générale, mais pas de l'utilisation de l'évaluation des compétences.

Comme, à nouveau, les deux variables combinent leurs effets, on présentera ici l'analyse multivariée directement. C'est l'objet du tableau 22.

Tableau 22 Montant dépensé en insertion par bénéficiaire en fonction simultanément De La présence d'un service d'insertion et de la mention de la politique d'insertion Dans la note de politique générale.

Présence d'un service d'insertion	Mention de la politique d'insertion dans la note de politique générale	Montant moyen dépensé en insertion par usager du CPAS (en €)	Nombre de CPAS
OUI	OUI	2029,4429	89
	NON	1330,3183	6
NON	OUI	1406,6513	45
	NON	360,7810	29
Moyenne générale		1552,4514	169
<i>Seuil de signification</i>		0,013	0,004

Le tableau se lit assez facilement : parmi les CPAS qui ont un service d'insertion *et* dont la note de politique générale fait mention de l'insertion, le montant moyen dépensé est de 2029 euros. Parmi les CPAS qui ont un service d'insertion *et* dont la note de politique générale *ne fait pas* mention de la politique d'insertion, ce montant n'est que de 1330 €. La suite se lisant de la même façon.

On voit ainsi que le montant moyen dépensé par usager, s'il dépend peu des variables de contexte, dépend beaucoup des variables liées à la politique même du CPAS. C'est un constat intéressant : on a ainsi un indicateur qui semble bien lié avant tout aux choix faits par le CPAS, *indépendamment* du contexte général. Ce serait donc bien un indicateur fiable de la « volonté d'investissement » dans l'insertion.

Synthèse.

La proportion de CPAS qui ont un service d'insertion a augmenté par rapport à l'année 2001. C'est d'autant plus intéressant à noter que le taux de non-réponses, ici, est faible et que les CPAS qui sont venus s'ajouter à l'enquête, par rapport à l'année dernière, sont vraisemblablement de petits CPAS. Il est donc plus que vraisemblable qu'un certain nombre de CPAS se sont dotés d'un service d'insertion entre les deux enquêtes¹⁰.

La proportion de CPAS qui mentionnent l'insertion dans la note de politique générale a également augmenté. Les autres questions n'avaient pas été posées l'année dernière et ne permettent donc pas de comparaison.

La présence d'un comité spécial de l'insertion reste une pratique exceptionnelle et il est donc difficile d'en dire beaucoup de choses.

La communication générale du CPAS est assez courante (près de six CPAS sur dix) mais la communication spécifique à l'insertion est beaucoup plus rare.

¹⁰ A nouveau, ici, il est intéressant de comparer ces chiffres avec les résultats des entretiens menés par Sébastien Lemaître dans le cas de l'enquête qualitative.

L'utilisation d'outils d'évaluation avant la mise à l'emploi est le fait d'un CPAS sur trois environ.

La présence d'un service d'insertion, la mention dans la note de politique générale et la pratique de l'évaluation des compétences dépendent fortement à la fois de la **taille de la commune** et de la **proportion de chômeurs** dans la population. Par contre, ces variables sont peu sensibles à la localisation géographique (par province) ou au revenu moyen par habitant de la commune.

Enfin, le montant dégagé pour l'insertion par personne aidée est fortement lié, d'une part à la présence d'un service d'insertion, d'autre part, à la mention de l'insertion dans la note de politique générale. Comme cette variable est elle-même peu sensible aux variables de contexte, on en conclut qu'on dispose ici, sans doute, d'un bon indicateur de **l'investissement** spécifique du CPAS dans la politique d'insertion.

4. LES USAGERS.

a) Les articles 60.

Les tableaux 23a et 23b donnent la répartition des articles 60 lors de l'enquête de 2002 et celle de 2001.

Tableau 23a Répartition des articles 60 en 2002

		Articles 60	Dont CPAS	Dont entreprises	Dont administration communale	Dont asbl	Dont structures agréées	Dont autres
Nombre de CPAS	Valides	254	205	205	203	205	204	202
	Non réponses	5	54	54	56	54	55	57
Moyenne		12,05	6,19	1,08	1,90	2,48	1,34	0,30
Minimum		0	0	0	0	0	0	0
Maximum		449	215	73	55	95	41	16
Somme		3061	1268	221	385	508	273	62
Quartiles	25	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	4,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
	75	11,00	6,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00

Tableau 23b répartition des articles 60 en 2001

	Articles 60	Dont CPAS	Dont entreprises	Dont Asbl	Dont Admin. comm.	Dont autres
Moyenne	9,59	5,16	0,36	2,55	1,43	0,66
Minimum	0	0	0	0	0	0
Maximum	221	171	6	174	36	19
Somme	2.130	1.145	79	566	318	147

La comparaison entre les deux tableaux montre à l'évidence une augmentation du nombre total des articles 60 entre 2001 et 2002 : cette augmentation est même de près de 50 %. Bien sûr, il faut tenir compte du fait que le nombre de CPAS ayant répondu a augmenté également. On pourra alors se reporter à l'augmentation de la moyenne : celle-ci passe de 9,6 articles 60 par CPAS à 12,05, ce qui fait tout de même une augmentation d'un tiers. Or il est à peu près certain que les CPAS répondant pour la première fois sont plutôt de petits CPAS, qui doivent se situer pour la plupart dans le premier quartile, c'est-à-dire que la majorité d'entre eux ont au maximum un article 60. En d'autres termes, ces CPAS « nouvellement arrivés » dans le tableau de 2002 ont certainement fait baisser la moyenne. En conclusion, le passage de 2130 à 3061 art 60 recensés se doit essentiellement à une augmentation effective.

Sur la répartition de ces articles 60 entre les différentes affectations, on remarque, dans l'enquête 2002, que la somme des « affectations » ne fait que 2717 personnes : il y a donc près de 350 articles 60 recensés dont on ignore l'affectation, ce qui peut évidemment changer singulièrement la distribution entre les différentes possibilités. Si on fait abstraction de cette

réserve, on voit que **la part des art 60 affectés directement au CPAS a sensiblement diminué, ainsi que, celle des asbl et des administrations communales au profit principalement des entreprises et des « autres structures »**. C'est une remarque intéressante en ce qu'elle révèle peut-être une inflexion de la politique générale des CPAS.

On constate également que la répartition des articles 60 est fortement inégale : les trois quarts des CPAS sont en dessous de la moyenne, ce qui signifie qu'un petit nombre de gros CPAS représentent à eux seuls l'essentiel des articles 60.

Pour éliminer cet effet de taille, on peut, comme en 2001 calculer un nouvel indicateur sans dimension :

- **PROP60** = nombre d'art 60 divisé par la population aidée (minimexés + bénéficiaires de l'aide sociale).

Tableau 24. proportion d'articles 60 dans l'ensemble de la population Emergeant au CPAS (en %). Comparaisons 2002/ 2001

		2002	2001
Nombre de CPAS	Valides	205	
	Non-réponses	54	
Moyenne		7,7613	6,2686
Minimum		,00	0,00
Maximum		50,00	90,91
Quartiles	25	1,9328	1,5763
	50	6,2937	4,3400
	75	9,8780	7,9353

Que nous montre le tableau 24 ? Que la proportion d'articles 60 a augmenté par rapport à la population aidée. Le minimum est bien entendu toujours zéro, et le maximum est passé de 90% à 50 %, mais il s'agit là, bien sûr, de cas « atypiques ».

Ce qui est intéressant c'est de voir que pour 100 personnes aidées, il y a en moyenne 7,76 articles 60 contre 6,28 en 2001. On voit que cette proportion a augmenté dans toutes les parties de la distribution : la médiane est de 6,29 en 2002 contre 4,34 en 2001, soit une augmentation de 50 % (traduction : alors qu'en 2001, la moitié des CPAS faisait au moins 4,34 articles 60 pour cent personnes aidées, maintenant, la moitié en fait au moins 6,29).

Ces chiffres étaient attendus : on a vu (section 1) que le nombre total de personnes aidées a plutôt diminué, alors que le nombre d'articles 60 a, lui, sensiblement augmenté.

Il convient de se demander à nouveau si cette proportion d'articles 60 varie en fonction des quatre variables de contexte : taille de la commune, province, revenu par habitant, proportion de chômeurs.

Comme l'année dernière, la répartition en fonction de la taille des communes ne produit aucune différence significative, pas plus que la répartition en fonction du revenu par habitant.

La situation est différente pour les deux autres variables.

Tableau 25. Proportion d'articles 60 dans la population aidée (en %) Répartition par province.

PROVINCE	Nombre d'articles 60 pour 100 « usagers »
Hainaut	10,0603
Liège	5,6494
Namur	9,1276
Brabant Wallon	6,7908
Luxembourg	8,0224
Moyenne générale	7,7613
Seuil de signification	0,076

La différence entre provinces n'est pas totalement attestée puisqu'on voit qu'on n'atteint pas le seuil de signification de 0,05, qui est généralement admis. En revanche, il y a des différences assez nettes entre les extrêmes : le Hainaut est nettement au-dessus de la moyenne générale avec 10 articles 60 pour 100 usagers¹¹ et la province de Liège est sensiblement en-dessous de la moyenne avec 5,6 articles 60 pour 100 usagers. On peut donc supposer qu'il y a des politiques différentes (même si une partie de ces différences pourrait être due à la variabilité du taux de chômage).

Tableau 26. proportion d'articles 60 en fonction De la proportion de chômage dans la population totale

Quartiles	Pourcentage de chômeurs	Pourcentage d'articles 60
1 ^{er}	< 2,81	5,8318
2 ^{eme}	De 2,81 à 3,66	7,6428
3 ^{eme}	De 3,67 à 5,07	6,7237
4 ^{eme}	> 5,07	10,7951
Moyenne générale		7,7613
Seuil de signification		0,026

On voit ici que la relation est clairement significative, mais qu'elle oppose, en fait le premier quartile (le taux de chômage le plus bas), pour lequel le pourcentage d'articles 60 est inférieur à 6 et le dernier quartile où il est près de 11.

¹¹ Rappelons qu'on entend, dans ces tableaux, par « usagers » ou « bénéficiaires » l'ensemble de ceux qui bénéficient soit d'un minimex, soit d'une aide sociale équivalente, soit 38.000 personnes.

b) Articles 61, PTP, emplois SMET.

Tableau 27a Articles 61, emplois smet, PTP, en unités (2002).

		art 61	Convention intérim	PTP au CPAS	PTP hors CPAS	SMET au CPAS	SMET hors CPAS
Nombre de CPAS	Valides	252	201	201	202	202	202
	Non réponses	7	58	58	57	57	57
Moyenne		0,75	,49	0,39	0,53	0,06	0,26
Minimum		0	0	0	0	0	0
Maximum		48	15	14	37	4	20
Somme		190	98	79	108	12	53

Tableau 27b. Articles 61, emplois smet, PTP, en unités (2001)

	conventions interim (q21)	PTP CPAS (q22)	PTP ailleurs (q23)	emplois SMET CPAS (q24)	Emplois SMET ailleurs (q25)
Moyenne	0,37	0,64	0,35	0,06	0,23
Minimum	0	0	0	0	0
Maximum	9	50	20	4	22
Somme	82	141	78,5	13	15

En 2001, les articles 61 avaient fait l'objet d'un traitement séparé, ce qui explique qu'ils ne soient pas repris ici dans le tableau comparatif. Il y avait en 2001, 248 articles 61 pour 222 CPAS ayant répondu. Il n'y en a plus en 2002 que 190 pour 252 CPAS ayant effectivement répondu à cette question. On peut donc clairement conclure à une diminution. Mais on sait par ailleurs que les articles 61 sont en fait concentrés, pour leur grande majorité dans un petit nombre de CPAS. Il suffit donc que deux ou trois grands CPAS aient changé leur politique pour modifier sensiblement la donnée¹².

Du côté des PTP, le mouvement est aussi sensible : une partie importante de ceux-ci sont passés de l'emploi par le CPAS lui-même à l'emploi à l'extérieur. Les chiffres se sont en effet quasiment inversés, entre ces deux catégories, de 2001 à 2002. Quant aux emplois SMET, si le nombre de ceux qui sont utilisés par les CPAS eux-mêmes est resté identique (et fort faible), le nombre de ceux qui sont employés ailleurs a augmenté d'une quarantaine d'unités.

Quoi qu'il en soit, ces mesures, en ce compris les articles 61 concernent finalement un assez petit nombre de personnes (540 au total en 2002) et, de plus, ce nombre a tendance à baisser (577 en 2001, avec les 248 articles 61).

¹² Il est aisé de vérifier que c'est le cas, mais, conformément aux engagements pris, nous ne personnalisons pas la situation des CPAS individuels.

c) Autres formes de « remises à l'emploi » et retour spontané.

Les « activa » en CPAS concernent un total de 19 personnes réparties sur 15 CPAS. Les « activa » hors CPAS concernent, eux, 47 personnes, réparties sur 20 CPAS, mais un seul d'entre eux en occupe 21. Il s'agit donc d'une problématique spécifique, dont l'analyse quantitative, en tout état de cause, ne peut guère dire grand chose et on ne reprendra pas les tableaux ici.

Par contre les autres formes de remise à l'emploi ou le retour « spontané » à l'emploi impliquent des chiffres nettement plus importants et la comparaison avec 2001 peut ici être utile.

**Tableau 28. Autres formes de remises à l'emploi et retour spontané
Comparaison entre les radioscopies 2002 et 2001**

		Radioscopie 2002		Radioscopie 2001	
		autres remises emploi	Retour spontané à l'emploi	Autres remises emploi	Retour spontané à l'emploi
Nombre de CPAS	Valides	179	168		
	Non réponses	80	91		
Moyenne		2,47	3,97	3,81	4,32
Minimum		0	0	0	0
Maximum		43	70	83	90
Somme		442	667	788	869

Il apparaît ici une diminution sensible des autres formes de remise à l'emploi mais aussi du nombre de personnes qui ont d'elles-mêmes retrouvés un emploi.

Cette diminution se lit non seulement dans les chiffres globaux mais également dans les chiffres du maximum et dans les chiffres moyens : par CPAS, on est passé de 3,8 à 2,5 personnes pour les « autres remises à l'emploi » et de 4,32 à 3,81 pour les retours spontanés.

Remarquons cependant que cette diminution peut avoir des explications de deux natures différentes :

- il peut s'agir de la constatation de difficultés accrues d'insertion, liées soit à la détérioration de la conjoncture, soit de la croissance du public fragile.
- à l'inverse, il se pourrait que la différence soit tout simplement absorbée par l'usage intensif d'autres mesures et, en particulier, des articles 60 : en se référant aux tableaux 23 a et 23 b, on voit que le recours aux art 60 a augmenté de près de 1000 unités entre 2001 et 2002, alors que la diminution cumulée des « autres remises à l'emploi » et des « retours spontanés » est d'environ 550 unités (tableau 28).

On pourrait donc imaginer que le recours aux articles 60 soit en partie un « substitut » au retour spontané à l'emploi. Cela ne pourrait-il pas questionner l'usage des articles 60 ? Que devrait-on conclure en effet, si l'on s'apercevait que le recours aux articles 60 vient « absorber » une partie des retours spontanés à l'emploi ? Autrement dit, qu'un certain

nombre d'articles 60 sont attribués à des personnes qui auraient de toute façon, retrouvé un emploi autrement ?

Il est évidemment très difficile de se prononcer sur cette hypothèse. Toutefois, sans présenter les calculs ici, on peut vérifier que le taux de recours aux articles 60 est *positivement corrélé* avec le taux de retour spontané à l'emploi : autrement dit, même si l'effet est modeste, la proportion de retour spontané est d'autant plus forte que le pourcentage d'article 60 est plus élevé¹³. C'est évidemment une information intéressante : elle signifie que l'usage de l'article 60 tend davantage à créer des conditions favorables au retour spontané à l'emploi plutôt qu'à s'y substituer¹⁴.

d) Personnes en formation ou en contrat d'intégration.

Tableau 29. Personne en formation ou en contrat d'intégration.

		En formation	Dont formation préqualifiante	Dont formation qualifiante	En contrat d'intégration
N	Valides	179	195	195	182
	Non réponses	80	64	64	77
Moyenne		11,39	5,56	4,30	24,65
Minimum		0	0	0	0
Maximum		204	150	84	669
Somme		2038	1084	838	4486

Ici, on arrive à des chiffres nettement plus importants.

Il y a en moyenne, par CPAS, 11 personnes en formation. Mais on a une idée de la concentration en voyant que le CPAS le plus important absorbe à lui seul deux cents personnes. Dans le même registre, on voit qu'il y a en moyenne 24 personnes en contrat d'intégration par CPAS, le maximum étant de 669.

Dans la radioscopie 2001, il y a avait 1847 personnes en formation recensées, soit une moyenne de 8,36 par CPAS. Il y a donc une augmentation totale de 200 personnes. L'augmentation se répartit aussi bien sur les formations qualifiante que pré-qualifiantes. On constate cependant que la somme des formations pré-qualifiantes et qualifiantes ne donne pas le total des personnes en formation, ce qui signifie qu'une bonne centaine de personnes environ n'ont pas pu être « attribuées ». Ce décalage était plus important encore en 2001 puisqu'il manquait plus de trois cents personnes.

On peut donc dire, sous réserve, bien sûr, des aléas de l'échantillonnage, que l'effort de formation a augmenté mais dans une proportion difficile à définir puisque ce ne sont pas systématiquement les mêmes CPAS qui ont répondu.

¹³ Ces deux proportions étant calculées, rappelons-le, par rapport à l'ensemble des usagers du CPAS.

¹⁴ Le coefficient de corrélation est modeste puisque $r = 0,217$. Mais c'est une corrélation significative et le seul fait qu'elle soit positive, exclut en tout cas un effet de substitution. Bien sûr, il faudrait calculer cela pour l'ensemble des mesures de réinsertion, mais cela sortirait largement du cadre du présent rapport.

Si nous voulons aller plus loin dans l'analyse, il est également nécessaire de calculer des indicateurs sans dimension :

- **PROPFORM**, qui nous donne la proportion de personnes en formation par rapport aux usagers du CPAS.
- **PROPFQUA** : qui nous donne la proportion de personnes en formation qualifiante
- **PROFPRE** : qui nous donne la proportion de personnes en formation pré-qualifiante.
- **PROPINTE**, qui nous donne la proportion de contrats d'intégration par rapport aux usagers du CPAS.

La présentation générale des résultats pour ces deux variables est donnée au tableau 30.

Tableau 30. Pourcentage du public qui est en formation ou en Contrat d'intégration.

		PROPFORM	PROPFQUA	PROFPRE	PROPINTE
	N Valides	171	189	191	172
	Non réponses	88	70	68	87
Moyenne		6,5463	3,1	2,7	11,9801
Minimum		0	0	0	0
Maximum		42,37	29,0	21,0	50,00
Quartiles	25	0	0	0	3,2527
	50	3,8462	0,6	0	10,5268
	75	9,5192	3,9	3,5	18,1364

Que nous apprend le tableau ?

En premier lieu, intéressons-nous à la formation : on voit qu'en moyenne, 6,5 % du public des CPAS est en formation (qualifiante ou préqualifiante). Ce chiffre est logiquement très légèrement supérieur à celui de l'année dernière, puisqu'on a vu que, d'une part, il y a au total un peu moins d'usagers mais un peu plus de personne en formation . Cette moyenne ne doit pas induire en erreur : la médiane est de 3,8, ce qui veut dire que la moitié des CPAS ont au maximum 3,8 % de leur public qui est en formation.

Par rapport à l'année 2001, le pourcentage de public en formation préqualifiante a très légèrement diminué (de 2,9 à 2,7). En revanche, le pourcentage de public en formation qualifiante a légèrement augmenté (de 2,8 à 3,1). Ces variations sont modestes. Mais elle semblent indiquer une tendance d'un certain nombre de CPAS à glisser davantage vers la formation qualifiante¹⁵.

¹⁵ On trouvera une indication dans le même sens au tableau 44 : on verra en effet que, par rapport à 2001, les CPAS ont tendance à réduire les conventions avec les asbl et à augmenter les conventions avec le Forem ou la promotion sociale. Ces glissements restent modestes, mais non négligeables.

Si l'on voit maintenant les contrats d'intégration, on découvre que, pour un CPAS moyen, 12 % du public est en contrat d'intégration. Mais le premier quart des CPAS présente un taux inférieur à 3,25 % et le dernier quart un taux au moins égal à 18,13 % (avec un maximum de 50 %).

Les pratiques de la formation et du contrat d'intégration sont donc des réalités fortement variables d'un CPAS à l'autre.

Que peut-on dire maintenant de la sensibilité de ces pourcentages aux variables présentées dans le rapport ? On s'est intéressé à deux questions :

- le pourcentage respectif d'usagers en formation ou en contrat d'intégration varie-t-il en fonction des variables de contexte que nous avons choisies (taille de la commune, province, revenu par habitant, niveau de chômage ?)
- en deuxième lieu, ce pourcentage varie-il en fonction d'indicateurs de la politique d'insertion, tels que la présence d'un service d'insertion ou encore la mention de l'insertion dans la note de politique générale ?

La réponse est différente selon les cas.

En ce qui concerne les *variables de contexte*, on ne présentera pas les tableaux car ces variations sont très modestes :

- le pourcentage d'usagers en formation n'est sensible à aucune variable de contexte. Autrement dit, ce pourcentage ne varie significativement ni en fonction de la taille de la commune, ni de la province, ni du revenu par habitant, ni du niveau de chômage.
- le pourcentage de personnes en contrat d'intégration se modifie, lui, en fonction de certaines de ces variables. Ainsi, ce pourcentage est de 8 % dans les petites communes (moins de 5000 habitants) et il est un peu inférieur à 14 % dans toutes les autres catégories. La différence se fait donc ici au seuil de 5000 habitants. Il est légèrement sensible aussi au revenu par habitant, mais d'une manière assez erratique, qu'il ne paraît pas possible de commenter ici.

De manière générale, donc ni le contexte géographique, ni le contexte économique ne sont prédicteur de variabilité des pratiques en matière de formation ou de contrat d'intégration

Il en va autrement pour les variables plus directement liées à la politique du CPAS que sont la présence d'un service d'insertion et la mention de la politique d'insertion dans la note de politique générale.

**Tableau 31. Pourcentage de personnes en formation et en contrat d'intégration
En fonction de la mention de la politique d'insertion et de l'existence
D'un service d'insertion**

Mention de la politique d'insertion	PROPFORM	PROPINTE	Existence d'un service d'insertion	PROPFORM	PROPINTE
OUI	7,5952	12,9648	OUI	8,9985	13,4367
NON	3,1720	8,3840	NON	3,9056	10,2393
Moyenne générale	6,5912	11,9098	Moyenne générale	6,5274	11,9231
<i>Seuil de signification</i>	<i>0,004</i>	<i>0,019</i>		<i>0,000</i>	<i>0,014</i>

Pour faciliter la lecture, on a présenté toutes les informations sur un seul tableau. On peut lire ainsi les résultats :

- La partie gauche du tableau nous indique que si la note de politique générale mentionne explicitement l'insertion, alors la proportion de personnes en formation passe de 3,1 % à 7,6 % et la proportion de personne en contrat d'intégration passe de 8,4 à presque 13 %.
- la partie droite du tableau nous indique que s'il existe un service d'insertion, la proportion de personnes en formation passe de 3,9 % à 9 % et que la proportion de personnes en intégration passe de 10,2 % à 13,4 %

En conclusion, s'il n'y a pas d'influence du contexte global, il y a bien une influence de la manière dont le CPAS définit sa politique d'insertion.

On trouve la même liaison entre formation et retour spontané à l'emploi.

e) Le travail en ALE.

A partir des questions posées dans la radioscopie, il est possible de présenter l'évolution des heures prestées en ALE entre les deux radioscopies.

Le nombre de personnes en ALE et le nombre d'heures moyennes prestées par mois nous donnent déjà une indication. Mais, à nouveau, il convient de relativiser ces chiffres en fonction de l'importance du CPAS, donc de rapporter ces résultats au nombre de personnes aidées.

Nous avons donc calculé deux indicateurs, identiques à ceux de l'année dernière :

- **HEURALE** : nous donne le nombre total estimé d'heures prestées en ALE par les usagers de chaque CPAS.
- **PROPALE** : nous donne ce nombre d'heures rapporté à la population totale aidée (minimexés + bénéficiaires de l'aide).

Tableau 32a Les heures en ALE (2002)

		Nombre de personnes en ALE	Nombre moyen d'heures par mois	Nombre total d'heures par mois dans le CPAS	Moyenne d'heure prestée par usager
Nombre de CPAS	Valide	194	186	185	179
	Non réponses	65	73	74	80
Moyenne		3,89	18,10	100,2544	0,8272
Minimum		0	0	0,00	0,00
Maximum		131	60	2940,95	9
Somme		754		18547,06	
Quartiles	25	0,00	0,00	0,0000	0,0000
	50	2,00	20,00	32,0000	0,4528
	75	3,25	30,00	93,0000	1,0000

Tableau 32 b Les heures en ALE (2001)

	Nombre de personnes En ALE	Nombre d'heures en moyenne par mois	Nombre total d'heures par mois	Nombre d'heures par personne aidée
Moyenne	3,47	18,61	86,29	0,7748
Minimum	0	0	0,00	0,00
Maximum	120	136	3240	17,55
Somme	771		18.552,35	

Que nous indiquent les tableaux 32a et 32b ?

Dans la colonne de gauche, nous avons le nombre de personnes prestants des heures en ALE par CPAS. En 2002, on voit que ce nombre est en moyenne de 3,89 personne contre 3,47 en 2001, donc une légère augmentation. Le maximum était en 2001 de 120 personnes, il est en 2002 de 131, donc, là aussi, petite augmentation.

Par contre, si on s'intéresse à la deuxième colonne, celle qui nous donne le nombre d'heure moyen par mois pour ceux qui prestent en ALE, on voit qu'il y a une petite diminution.

Ce qui est surtout intéressant, c'est de regarder la troisième colonne, qui nous donne le nombre d'heure total presté dans chaque CPAS (et qui est simplement le produit des deux premières colonnes). On voit qu'il y a en 2002 cent heures ALE prestées en moyenne par CPAS contre 86 en 2001, ce qui fait une augmentation de plus de 16 %. Par contre, le maximum a diminué, ce qui veut dire que l'augmentation générale s'est accompagné d'une disparition des cas les plus « extrêmes » de la distribution.

Enfin, la dernière colonne nous donne le nombre d'heures prestées en ALE rapporté au nombre d'usagers du CPAS. On constate là aussi, une augmentation, mais relativement faible.

On a donc globalement l'impression que le recours aux ALE s'étend un peu, mais aussi se répartit différemment, puisque les recours les plus « massifs » disparaissent.

Bien sûr, parler de « recours massif » est sans doute excessif puisque, comme on le voit, la moyenne prestée en ALE par usager du CPAS reste inférieure à une heure et que le maximum est de neuf heures (ce qui signifie, rappelons-le, que dans le CPAS qui a le plus recours aux ALE, chaque bénéficiaire preste en moyenne neuf heures par mois).

L'ALE reste donc, malgré l'augmentation, une pratique assez minime dans le paysage de l'insertion socio-professionnelle. Nous avons déjà signalé, en 2001, que le recours à l'ALE semblait une pratique typique des petites communes qui, soit ne disposaient pas d'autres ressources d'insertion, soit pouvaient trouver cette forme de « retour à l'emploi » pratique vu l'existence d'une demande solvable dans les environs immédiats.

Ces constats se vérifient en partie dans l'analyse de la radioscopie 2002. Nous avons en effet ventilé le nombre d'heures ALE par usager en fonction des variables de contexte, dont nous disposons, et aussi en fonction des indicateurs de la politique des CPAS (présence ou non d'un service d'insertion, mention ou non de la politique d'insertion dans la déclaration de politique générale et pratique des articles 60).

Sans présenter les tableaux de chiffres, voici les grandes tendances que l'on peut dégager de ces analyses :

- la pratique de l'ALE est effectivement clairement liée à la taille de la commune : si la moyenne est de 0,82 heures par personne, cette moyenne s'élève à 1,36 heures dans les communes de moins de 5.000 habitants et descend à 0,59 heures dans les communes de 25.000 habitants ou plus. Certes, il s'agit là de réalités assez modestes mais la pratique est tout de même près de deux fois et demi supérieure dans les petites communes que dans les villes d'une certaine importance.
- la pratique de l'ALE descend à 0,52 heures dans le Hainaut alors qu'elle est de plus de 0,9 heures dans le reste de la Wallonie, les différences des autres provinces entre elles n'étant pas significatives.
- Le recours à l'ALE ne dépend pas statistiquement du revenu par habitant de la commune.
- Le recours à l'ALE est sensiblement plus faible là où existe un service d'insertion.
- Le taux de recours à l'ALE est négativement corrélé avec le taux de chômage dans la commune (corrélation de $-0,148$, qui n'est pas très élevée mais significative).
- Et enfin, le taux de recours à l'ALE est négativement corrélé avec le taux de recours aux articles 60. Même si, à nouveau, cette corrélation négative est modeste ($-0,191$), elle vient renforcer l'idée d'un « effet d'éviction » : l'ALE servirait de substitut à d'autres politiques d'insertion, et caractériserait plutôt des CPAS « passifs » (ou dépourvus de possibilités). Il est évidemment impossible ici de se prononcer définitivement sur cet *effet d'éviction*. On peut voir toutefois que ce que nous découvrons ici corrobore les hypothèses déjà avancées dans la radioscopie 2001 :

« Sur base des quelques indications que l'on vient de donner, et avec beaucoup de précautions, on pourrait dire que le recours aux ALE intervient plutôt comme substitut aux autres formes de politique d'insertion que comme complément : il est plus important là où les autres formes d'insertion sont faibles. De plus, il caractérise surtout les petites communes, qui ont sans doute moins de moyens de mener d'autres types de politique.

Par ailleurs, la possibilité pour les minimexés, lorsqu'ils sont repris dans certains dispositifs d'insertion (en particulier les dispositifs de formation), de toucher une prime horaire, les amène vraisemblablement assez vite au « plafond » de revenus supplémentaires cumulables avec le minimex. Il est donc assez logique que le travail en ALE intervienne en « substitution » d'autres formes d'insertion.

Par ailleurs, nous avons suggéré qu'il serait utile de procéder à des entretiens plus qualitatifs sur la pratique des ALE. A ce sujet, on lira avec intérêt les paragraphes consacrés à cette question dans la recherche qualitative de Sébastien Lemaître, qui semble plutôt aller dans le sens de l'hypothèse proposée ici.

f) Les personnes peu insérables.

Dernier point relatif aux usagers : la proportion de personnes non insérables à court terme. On est bien sûr ici devant une **représentation** et il faut en tenir compte. Il est demandé aux répondants une estimation du pourcentage de personnes non réinsérables et chaque répondant a sans doute ses critères d'évaluation¹⁶ propre. A défaut d'apporter une information objectivable, cette variable permet en tout cas d'entrevoir comment les CPAS perçoivent leur public.

A la question de savoir s'il y a dans le CPAS des personnes qui pour des raisons diverses ne peuvent être insérées professionnellement à court terme, 98 % des CPAS répondent oui. Voilà qui ne laisse guère de doute sur la perception globale.

Il est ensuite demandé à quel pourcentage de leurs usagers les CPAS concernés estiment cette population. C'est la distribution des réponses à cette question que nous présentons au tableau 33.

¹⁶ Insistons ici sur le fait que toutes les questions qui impliquent une évaluation dépendent évidemment de la personne qui *au sein même du CPAS* a répondu au questionnaire. Cette remarque vaut également pour les questions ultérieures relatives à la perception du contexte culturel, économique et social : parler de la « perception du CPAS » est toujours un raccourci puisque ces questions sont relatives à la perception d'une personne définie au sein de chaque CPAS.

Tableau 33 Pourcentage de personnes jugées non insérables à court Terme (en %).

		2002	2001
Nombre de CPAS	Valides	161	160
	Non réponses	98	62
Moyenne		42,49	50,74
Minimum		3	1
Maximum		100	100
Quartiles	25	29,50	35,00
	50	40,00	50,00
	75	56,50	70,00

Si l'on compare avec 2001, le pourcentage de personnes jugées non insérables reste important, mais il est plutôt en régression. Un certain nombre de CPAS estime ce pourcentage à 100 % ce qui ressemble plus à un aveu de dépit qu'à une analyse « froide » de la situation.

Il y a une grande variabilité dans la représentation du public particulièrement fragile puisque celle-ci varie de 3 % à 100 % (pour 2002). Pourtant, lorsqu'on tente de voir à quelles variables de contexte cette représentation pourrait être liée, on n'en trouve aucune : il semble que ni le revenu par habitant, ni le taux de chômage, ni la taille de la commune, ni la localisation du CPAS n'influence le pourcentage perçu « d'irré récupérables ». C'est un constat qui laisse le chercheur pour le moins perplexe : s'il existe effectivement un public non intégrable à court terme, il semble a priori qu'il doit être plus nombreux dans les communes pauvres, à fort taux de chômage et fortement urbanisées, ou encore dans les régions de vieille industrialisation que sont les bassins liégeois et hennuyers. Or, s'il y a une grande variabilité dans les représentations, celle-ci n'est référable à aucune de ces caractéristiques.

Elle n'est d'ailleurs pas non plus liée aux variables exprimant davantage la politique d'insertion du CPAS : elle n'est pas différente dans les CPAS qui ont un service d'insertion et dans ceux qui n'en ont pas, dans les CPAS où l'insertion fait partie de la note de politique générale et ceux où elle n'y est pas.

Bref, ce constat, commun sur le fond, mais éminemment variable sur son importance, qu'il y a un public non insérable, semble en définitive lié à des contingences non objectivables. On touche ici, sans doute aux limites de l'enquête, qui ne permet pas de vérifier sur quels éléments chacun fonde son estimation.

Synthèse.

La pratique de l'article 60 a augmenté de plus de 50 % entre les deux enquêtes, soit environ 1000 personnes en plus. Les autres formes d'insertion socio-professionnelle, y compris le fait de retrouver spontanément un emploi semblent, elles, en régression. L'affectation des articles 60 s'est, elle aussi, modifiée : ils sont proportionnellement moins nombreux dans les CPAS eux-mêmes et dans les administrations communales, plus nombreux dans les entreprises et les « autres structures ».

Pourtant, il ne semble pas qu'il y ait à première vue substitution entre les deux : ce n'est pas dans les CPAS où la proportion d'articles 60 est la plus importante que les autres formes d'insertion sont les moins développées. Au contraire, il y a une corrélation modeste, mais positive entre les différentes formes d'insertion. De même, il y a une corrélation également modeste mais positive, entre la pratique du contrat d'intégration et les autres formes d'insertion socio-professionnelle.

Ce double mouvement (accroissement des articles 60, réduction des autres mesures ou formes d'insertion) ne paraît donc pas témoigner d'une « compensation » et il faudrait creuser davantage pour en savoir plus.

La pratique des articles 60 est plus répandue dans le Hainaut et moins à Liège. Elle est aussi plus répandue là où le taux de chômage est plus élevé. Par contre, elle ne se modifie ni avec le revenu par habitant, ni avec la taille des communes.

La pratique du contrat d'intégration et de la formation, de manière générale, ne se modifie pas en fonction du contexte géographique et économique. Par contre, elle est directement liée aux choix politiques du CPAS tel qu'il se manifeste avec la présence d'un service d'intégration et/ou la mention de l'intégration dans la note de politique générale.

Le recours à l'ALE est en légère augmentation. On y retrouve les caractéristiques déjà dégagées dans la précédente radioscopie : c'est une réalité globalement marginale, caractéristique des petites communes et qui apparaît davantage comme un substitut aux autres formes d'insertion plutôt que comme un complément.

Enfin, la représentation de la population « non insérable à court terme » est très variable puisqu'elle va de 3 % à 100 % du public. Mais cette variation ne peut être rapportée à aucune des variables de segmentation que nous avons choisie et semble donc fortement liées, à première vue, à la subjectivité de la personne qui répond à l'enquête.

5. LA PERCEPTION DU CONTEXTE.

Tout au long de la radioscopie, nous avons testé la sensibilité à ce que nous avons appelé des « variables de contexte » : revenu par habitant dans la commune, taux de chômage, mais aussi taille de la commune et localisation géographique.

La radioscopie 2002 nous permet d'aller plus loin en ce qu'elle relève *la perception du contexte* par les CPAS eux-mêmes et ceci sous trois aspects : culturel, social, économique. Il faut bien sûr garder à l'esprit qu'il s'agit ici d'une donnée subjective et que, dès lors, son expression dépend forcément de la personne qui répond aux questionnaires (voir note 16).

Tableau 34 perception de l'environnement culturel, économique et social (en %)

	Environnement culturel	Environnement social	Environnement économique
Insatisfaisant	33,3	24,1	49,5
Satisfaisant	57,1	67,2	46,4
Très satisfaisant	9,6	8,5	4,1
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

La vision des CPAS ne paraît pas pessimiste puisque, dans les trois domaines, il se dégage une majorité pour juger l'environnement satisfaisant ou très satisfaisant, majorité qui est surtout importante dans le cadre de l'environnement social et qui est très courte, par contre, s'agissant de l'environnement économique.

Autre chose est de savoir dans quelle mesure cet environnement est-il perçu comme influent sur le travail du CPAS ?

Tableau 35 L'environnement est-il perçu comme facilitant le travail du CPAS ?

	Environnement culturel	Environnement social	Environnement économique
OUI	32,5	57,6	28,8
NON	67,5	42,4	71,2
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Il y a une congruence globale entre les deux tableaux : c'est l'environnement économique, jugé le plus souvent insatisfaisant, qui est perçu aussi comme celui qui entrave le plus le travail du CPAS. Inversement, c'est l'environnement social, jugé le plus souvent satisfaisant ou très satisfaisant, qui entrave le moins le travail du CPAS.

En dépit du caractère subjectif signalé, ces deux séries d'information sont particulièrement utiles car il est possible de les croiser avec les variables de contexte dégagées. On saura ainsi dans quelle mesure le jugement sur l'environnement peut s'inscrire ou non dans des éléments

objectivables. D'autre par, il est possible aussi de voir si cette perception peut avoir une influence sur les choix du CPAS en matière de politique d'insertion. Ce sont ces éléments que nous allons brièvement passer en revue.

a) L'environnement culturel.

Parmi les variables de contexte retenues¹⁷, la seule qui soit liée à la perception de l'environnement culturel, c'est la taille de la commune : dans les communes inférieures à 10.000 habitants, le pourcentage d'insatisfaits est d'un peu plus de 40 %, contre 23 % dans les communes entre 10.000 et 25.000 habitants et 15 % seulement dans les communes de plus de 25.000 habitants.

Plus révélateur peut-être, cette faiblesse de l'environnement culturel dans les petites communes est perçue comme handicapant le travail du CPAS, ainsi qu'on peut le voir au tableau 36.

Tableau 36. L'environnement culturel est-il perçu comme facilitant le Travail du CPAS (en fonction de la taille de la commune)

		OUI	NON	Total
Taille de la commune (nbre d'hab.)	< 5.000	25,9%	74,1%	100,0%
	5.000 – 9.999	20,0%	80,0%	100,0%
	10.000 –24.999	39,3%	60,7%	100,0%
	25.000 et plus	60,0%	40,0%	100,0%
	Moyenne générale	32,0%	67,5%	100,0%

Un premier test montre cependant que la perception de l'environnement culturel ne semble pas avoir d'effet sur le type de politique d'insertion. On s'est limité ici à deux variables : le montant consacré à l'insertion par personne (BUDGEAIDE) et la proportion d'articles 60 parmi le public des usagers (PROP60).

b) L'environnement social.

On aurait pu penser que la perception de l'environnement social serait dépendante en premier lieu de variables telles que le revenu par habitant ou le niveau de chômage. Or, il n'en est rien. Parmi les facteurs retenus, seule la taille de la commune influence cette perception.

Là également, le sens de la relation est plutôt inattendu : plus la taille de la commune s'élève et plus l'environnement social est perçu comme favorable, ainsi qu'on le voit dans les deux tableaux suivants.

¹⁷ Pour rappel : revenu par habitant, proportion de chômeurs dans la population, taille de la commune et localisation géographique.

**Tableau 37. L'environnement social est-il perçu comme satisfaisant ?
(en fonction de la taille de la commune)**

Taille de la commune (nombre d'hab.)	Insatisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Total
< 5.000	39,7%	60,3%	0 %	100,0%
5.000-9.999	23,2%	71,4%	5,4%	100,0%
10.000 –24.999	16,4%	68,9%	14,8%	100,0%
25.000 et +	5,0%	70,0%	25,0%	100,0%
Moyenne générale	24,1%	67,2%	8,7%	100,0%
Seuil de signification ¹⁸	0,003	0,607	0,001	

On voit tout de suite que la satisfaction augmente avec la taille de la commune : dans les plus petites communes, il y a près de quarante pour cent d'insatisfaits contre 0 % de très satisfait, alors que dans plus grandes communes, c'est 5 % contre 25 %.

Lorsqu'on demande aux CPAS dans quelle mesure l'environnement social facilite leur travail, on obtient le même résultat (tableau 38).

**Tableau 38. L'environnement social facilite-t-il le travail du CPAS ?
(en fonction de la taille de la commune)**

Taille de la commune (nombre d'hab.)	OUI	NON	Total
< 5.000	42,1%	57,9%	100,0%
5.000-9.999	55,6%	44,4%	100,0%
10.000 –24.999	63,9%	36,1%	100,0%
25.000 et +	89,5%	10,5%	100,0%
Moyenne générale	57,6%	42,4%	100,0%
Seuil de signification : 0,002			

Le pourcentage de ceux qui considèrent que l'environnement social facilite le travail du CPAS passe donc de 42,1 % dans les plus petites communes à pratiquement 90 % dans les plus grosses communes.

Ce résultat pourrait paraître à première vue contre-intuitif : en effet, c'est dans les grosses communes qu'il y a à la fois le plus gros taux de chômage et le plus gros taux de minimexés¹⁹. Il est clair que ce n'est pas dans ce sens qu'a été comprise la formule « environnement social ». La preuve en est que la perception de l'environnement social n'est pas non plus liée,

¹⁸ Vu la manière dont cette variable a été encodée, il n'est pas possible de calculer un seuil de signification unique pour le tableau, mais seulement un seuil de signification par colonne. Ce que l'on peut donc dire, c'est que si la proportion de ceux qui déclarent l'environnement social « satisfaisant » est indépendante de la taille de la commune, par contre, la proportion de ceux qui déclarent cet environnement « insatisfaisant » et très liée à la taille, comme, à l'inverse, la proportion de ceux qui déclarent l'environnement social « très satisfaisant ».

¹⁹ La corrélation linéaire entre le nombre d'habitants par commune et le taux de chômage est de 0,4. La corrélation linéaire entre le nombre d'habitants et la proportion de minimexés est de 0,57. Ce sont pratiquement les corrélations les plus fortes que l'on peut observer entre deux variables quantitatives au sein de nos données.

par ailleurs, ni au taux de chômage, ni au revenu par habitant, ni même au taux de minimexés. Ce que les répondants ont compris par « environnement social » se réfère donc certainement à la disponibilité de *dispositifs sociaux* susceptibles d'aider le CPAS dans son travail : dispositifs institutionnels et tissu associatif. Et dès lors, on peut comprendre pourquoi l'environnement social dans ce sens est perçu nettement plus favorablement dans les villes d'une certaine taille.

Ce n'est bien sûr qu'une hypothèse, mais c'est la seule, à première vue, qui soit compatible avec les données recueillies.

Or, ces perceptions subjectives ne sont pas indépendantes de la politique du CPAS. En effet, elles sont associées à la fois à la politique en matière d'articles 60 et aux dépenses d'insertion. Rappelons la signification de ces deux variables (déjà utilisées plus haut) :

- **PROP60** = nombre d'articles 60 rapporté à la population aidée.
- **BUDGEAIDE** = montant de la dépense d'insertion par personne aidée.

Le tableau 39 montre que ces deux variables sont effectivement sensibles à la perception que l'on a de l'environnement social :

**Tableau 39. Proportion d'articles 60 et dépenses d'insertion
En fonction de la perception de l'environnement social.**

L'environnement social Facilite le travail du CPAS	PROP60	BUDGEAID
OUI	9,6349	1809,1331
NON	6,5648	1209,6829
Moyenne	8,3557	1565,0456
<i>Seuil de signification</i>	<i>0,023</i>	<i>0,022</i>

Comment interpréter ce résultat ?

- si l'on perçoit l'environnement social du CPAS comme facilitant, la proportion d'articles 60 dans la population aidée sera plus importante de 50 % (on passe de 6,56 % de la population aidée à 9,63 %).
- si l'on perçoit l'environnement social du CPAS comme facilitant, la dépense d'insertion sera plus importante de 50 % (on passe de 1209 € par usagers à 1809 € par usager).

On pourrait supposer que ce résultat soit un effet déguisé de la taille de la commune²⁰. Mais on sait par ailleurs (voir supra) que la taille de la commune n'influence, en fait, ni la politique en matière d'article 60, ni le montant d'aide par personne. En conséquence, la relation avec la perception de l'environnement social est bien une relation authentique. On peut d'ailleurs le

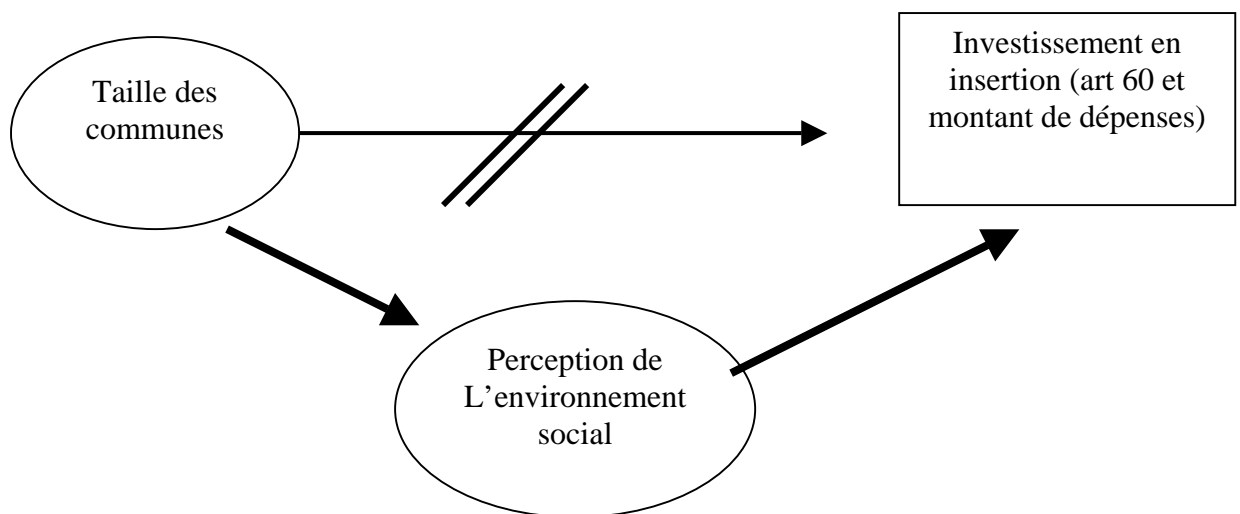
²⁰ Dans ce cas, le raisonnement serait le suivant : on a une meilleure perception de l'environnement social dans les communes importantes. Dès lors, l'impression que la politique d'insertion change selon la perception de l'environnement social pourrait tout simplement « camoufler » le fait que la politique d'insertion changerait en réalité en fonction de la taille de la commune.

vérifier au moyen d'une analyse multivariée (qui a été faite mais dont on ne présentera pas les résultats ici).

Que conclure de cette situation ?

- la conclusion la plus simple et la plus évidente, c'est que « l'environnement social » tel qu'il est décrit dans les réponses est un facilitateur de la politique d'insertion. Il serait alors intéressant de creuser davantage quels types de possibilités de collaboration pousse le CPAS à investir davantage.
- il ne faut pas négliger, cependant, puisqu'il s'agit d'une appréciation subjective, que la **perception** par le CPAS de son environnement social, indépendamment de la **réalité** de cet environnement (difficile à évaluer) soit elle aussi une motivation supplémentaire dans l'investissement.

Dans tous les cas, nous pouvons proposer le schéma suivant :



Le schéma signifie qu'il y a une relation entre la taille des communes et la perception de l'environnement social, et une relation entre cette perception et certaines variables que l'on peut considérer comme indicatrices de « l'investissement » en insertion, mais aucune relation directe entre la taille des communes et cet investissement. Ce schéma est particulièrement intéressant dans la mesure où il suggère la **médiation** des représentations entre les variables de contexte et les variables de décision politique. A ce stade, toutefois, il faut rester prudent : une corrélation entre les représentations et les décisions n'implique pas nécessairement une

relation causale, et si c'est le cas, la nature et le sens de la causalité ne sont pas clairement définis²¹.

c) L'environnement économique.

Nous avons également soumis la perception de l'environnement économique au test des variables de contexte. Qu'en ressort-il ?

- la perception de l'environnement économique n'est pas sensible à la taille des communes.
- la perception n'est que peu sensible à la localisation géographique sauf sur un point, déjà relevé pour d'autres variables : la plus grande proportion d'insatisfaction dans le Hainaut.
- La perception de l'environnement économique est fortement sensible au revenu par habitant dans la commune : la proportion d'insatisfaits est de 70 % dans les communes appartenant au quart le plus pauvre elle est de 32 % seulement dans les communes appartenant au quart le plus riche (la proportion de satisfaits évoluant bien sûr symétriquement, vu que la proportion de « très satisfaits » est faible partout). Le seuil de signification est ici inférieur à 0,001.
- Enfin, la perception de l'environnement économique évolue de la même façon en relation à la proportion de chômeurs dans la commune : il y a 30 % d'insatisfaits dans le quart où le taux de chômage est le plus faible et près de 70 % là où il est le plus élevé.

L'impression qui se dégage est donc celle d'une perception réaliste de l'environnement économique. Pour ne pas multiplier les tableaux, on se concentrera sur la question « *Estimez-vous que cet environnement économique facilite le travail du CPAS ?* ».

²¹ On peut très bien imaginer par exemple, qu'une politique plus ou moins volontariste du CPAS induise des représentations différentes de l'environnement. Ce mécanisme par lequel les acteurs « adaptent » leurs représentations aux décisions prises est bien connu des sciences sociales.

**Tableau 40. L'environnement économique facilite-t-il le travail ?
En fonction de la province, du revenu par habitant, et de la proportion de chômage**

		L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE FACILITE LE TRAVAIL		
		OUI	NON	TOTAL
PROVINCE	Hainaut	11,5%	88,5%	100,0%
	Liège	32,8%	67,2%	100,0%
	Namur	41,4%	58,6%	100,0%
	Brabant wallon	31,3%	68,8%	100,0%
	Luxembourg	36,4%	63,6%	100,0%
<i>Seuil de signification : 0,024</i>				
REVENU MOYEN	< 8.844	11,8%	88,2%	100,0%
	8.844 -9739	30,4%	69,6%	100,0%
	9740- 10.761	34,6%	65,4%	100,0%
	> 10.761	40,5%	59,5%	100,0%
<i>Seuil de signification : 0,012</i>				
PROPORTION DE CHÔMAGE	< 2,81	44,4%	55,6%	100,0%
	De 2,81 à 3,66	30,6%	69,4%	100,0%
	De 3,67 à 5,07	17,8%	82,2%	100,0%
	> 5,07	23,1%	76,9%	100,0%
<i>Seuil de signification : 0,030</i>				
MOYENNE GENERALE		28,8%	71,2%	100,0%

Pour permettre une lecture synoptique, nous avons regroupé en un seul tableau l'incidence de la localisation géographique, du revenu par habitant et du taux de chômage sur la perception de l'influence de l'environnement économique.

Que ressort-il de cet ensemble de données ?

- La **Province** : on voit que la différence entre les provinces est significative. C'est dans le Hainaut que l'environnement économique est perçu comme le plus handicapant et dans la province de Namur qu'il est perçu comme le moins handicapant. Même si la différence entre les provinces est assez marquée (de 58 % de réponses négatives à 68 % de réponses négatives selon les cas), c'est dans toute la Wallonie que la majorité des CPAS se plaignent de l'environnement économique.
- Le **Revenu par habitant** : rappelons que les seuils (convertis en euros) correspondent aux quartiles de la distribution. Nous avons donc divisé les communes wallonnes en quatre parties (autant que possible) égales, allant du quart le plus pauvre au quart le plus riche. Là aussi, il est clair que la proportion de ceux qui trouvent l'environnement économique facilitant évolue fortement avec le revenu par habitant (elle passe de 11 % à 40 % selon les catégories), mais que, même dans le quart le plus riche, il reste une majorité de CPAS qui voit cet environnement comme handicapant.

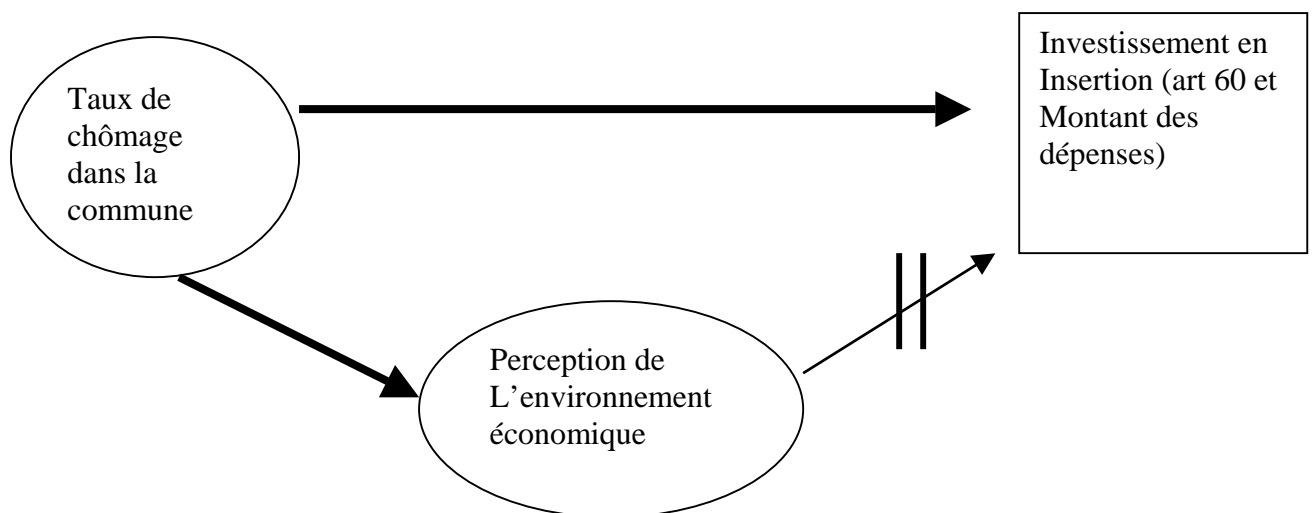
- La **proportion de chômage**, enfin, a été catégorisée de la même façon que le revenu par habitant. Nous avons donc là aussi quatre parties à peu près égales allant des communes où le taux de chômage est le plus bas à celle où ce taux est le plus élevé. La relation n'est pas ici totalement linéaire : c'est dans le troisième quart que le pourcentage de réponses négatives sur l'environnement économique est le plus élevé.

On peut en déduire que les CPAS (plus exactement les personnes qui ont rempli le questionnaire) ont une relativement bonne appréciation du contexte économique.

Il reste à voir comment cette appréciation modifie éventuellement la politique à travers les variables que nous avons isolées comme indicateurs.

De fait, la perception de l'environnement économique n'est en relation ni avec le montant consacré à l'insertion par personne ni avec la proportion d'articles 60²². Or on sait que le pourcentage de chômage dans la commune influence ces deux indicateurs (mais pas le revenu par habitant, par contre).

On a donc, relativement à la perception de l'environnement économique, une relation différente de celle qu'on a suggérée pour la perception de l'environnement social.



²² Elle n'est pas en relation non plus avec d'autres variables potentiellement indicatrices de la politique d'insertion comme le fait pour le CPAS d'avoir son propre service d'insertion ou encore la mention explicite de la politique d'insertion dans la note de politique générale.

Dans le cas de l'environnement social, les « variables de contexte » (il s'agissait, là, principalement, de la taille de commune) influencent les indicateurs de l'insertion *via* les représentations. Dans le cas de l'environnement économique, la structure de relation est différente : les « variables de contexte » influencent *à la fois* les indicateurs de l'insertion et les représentations mais il n'y a pas de relation entre représentations et indicateurs.

Comment expliquer cette structure particulière ?

En procédant à une analyse multivariée, on arrive à la conclusion suivante, qu'il y a un effet important d'interaction entre, d'une part, le taux de chômage et, d'autre part la perception du contexte économique.

- là où le chômage est *faible*, les indicateurs d'insertion sont d'autant plus élevés que l'environnement économique est perçu comme *facilitant* ;
- là où le chômage est *élevé*, les indicateurs d'insertion sont d'autant plus élevés que l'environnement économique est perçu comme *handicapant*.

Dès lors, la relation entre contexte économique et indicateurs d'insertion va en sens contraire selon le taux de chômage.

Pour faire ressortir ce fait, on présente au tableau 41 une analyse multivariée mais en ne retenant que les situations les plus extrêmes c'est-à-dire en opposant le quart des communes où le chômage est le plus faible au quart des communes où il est le plus fort.

Tableau 41. Indicateurs d'investissement dans l'insertion en fonction simultanément du taux de chômage (contraste entre 1^{er} et dernier quartile) et de la perception de l'environnement économique.

Taux de chômage	L'environnement économique facilite-t-il le travail du CPAS ?	Nombre moyen d'article 60 pour 100 usagers (PROP 60)	Montant dépensé en insertion par usager (BUDGEAIDE)	Nombre de CPAS
< 2,81	OUI	10,1192	1511,5401	20
	NON	4,1143	770,6021	19
> 5,06	OUI	7,8739	1642,8184	12
	NON	11,9687	2100,0360	36
Moyenne générale		9,0574	1611,3490	87

Dans le tableau 41, on a donc contrasté les observations en opposant les CPAS des 25 % de communes où le taux de chômage est le plus bas (inférieur à 2,81 %) à ceux des 25 % de communes où le taux de chômage est le plus élevé (supérieur à 5,06 %) ²³.

A l'intérieur de chacune de ces catégories, on a distingué encore deux sous-catégories selon la perception de l'environnement économique par le CPAS.

²³ Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un « taux de chômage » au sens classique du terme puisque nous avons simplement divisé le nombre de chômeurs par la population de la commune. Par ailleurs, en éliminant la population des deuxième et troisième quartiles, on accentue bien entendu les contrastes, mais le tableau complet montrerait que l'on passe graduellement de la situation du premier quartile à celle du quatrième. Il y a donc une grande cohérence sur l'ensemble des données.

Comment interpréter ce résultat ? Il faut bien sûr rester prudent, car on ne joue que sur deux ou trois variables et que les relations entre elles restent modestes.

Mais si ces résultats devaient se confirmer, alors on pourrait suggérer l'hypothèse suivante. Dans les communes les plus « sinistrées », où, globalement, l'investissement en insertion est plus élevé, celui-ci viendrait en quelque sorte « *compenser* » la faiblesse de l'environnement économique et serait donc plus faible si l'environnement économique semble en mesure d'aider le travail du CPAS.

Dans les communes moins « sinistrées », où globalement l'investissement en insertion est plus bas, ce dernier vient plutôt *accompagner* l'environnement économique : là où celui-ci est perçu comme handicapant, le CPAS est moins incité à agir.

La différence entre la logique « d'accompagnement » et la logique de « compensation » - pour autant qu'elle se confirme à l'avenir, insistons-y – pourrait s'expliquer par le degré d'urgence différent des communes à fort taux de chômage et des communes à faible taux de chômage. Rappelons d'ailleurs que l'impact du taux de chômage est plus élevé que l'impact des perceptions.

Synthèse.

A côté du contexte « objectif », le contexte « subjectivement perçu » peut être considéré comme un des déterminants de la politique d'insertion.

La perception de l'environnement culturel dépend essentiellement de la taille des communes envisagées. Elle n'a guère d'impact sur les variables que nous avons retenues comme indicatrices de la politique d'insertion.

La perception de l'environnement social dépend, elle aussi de la taille de la commune mais pas d'autres données contextuelles comme le revenu par habitant ou la proportion de chômeurs. On peut donc supposer que dans « environnement social », les répondants à l'enquête ont surtout compris les dispositifs institutionnels ou associatifs susceptibles de collaborer au travail d'insertion du CPAS. Par ailleurs, il est intéressant de noter que la perception de l'environnement social est liée à nos indicateurs d'investissement. Il y a donc, à travers cette perception, une influence « indirecte » de la taille des communes sur la politique d'insertion²⁴.

La perception de l'environnement économique est très fortement liée au contexte effectif (taux de chômage, revenu par habitant, localisation géographique). Elle n'exerce pas d'effet direct sur l'investissement en insertion, mais une analyse plus fine montre qu'il y a peut-être un effet de sens inverse selon le contexte économique effectif.

Cette première analyse ne doit pas conduire à « sur-interpréter » les résultats : rappelons qu'une relation entre deux variables ne signifie pas nécessairement que l'une est la cause de l'autre. Nous n'avons par ailleurs testé que des schémas assez simples. Cependant, ces premiers résultats plaident en tout état de cause pour l'intérêt de la perception subjective de l'environnement.

²⁴ Comme il n'y a pas de relation directe entre la taille des communes et la politique d'insertion, on peut imaginer que d'autres facteurs, eux aussi liés à la taille, jouent en sens inverse.

6. LES MOYENS.

Dans ce dernier point, nous aborderons les aspects propres au fonctionnement interne des CPAS, ce que l'on pourrait considérer comme les moyens mis en œuvre dans l'insertion : subsides, partenariats, personnel. Compte tenu du volume et de la complexité de ces questions, on se limitera ici, le plus souvent, à présenter les résultats bruts avec un minimum de commentaires et lorsque cela paraîtra intéressant, une comparaison avec les données de l'année dernière.

a) Les subsides.

Tableau 42. Les différents types de subsides reçus. Pourcentages de réponses positives.

Subside Arena	Participation citoyenne	Ecole des consommateurs	TOK-EFD axe 1	TOK- EFD axe 2
14,3 %	9,0 %	16,7 %	21,4 %	18,6 %

On voit que la plupart de ces subsides concernent un petit nombre de CPAS (d'autant qu'à nouveau ici, il y a à chaque fois une soixantaine de non-réponses, de sorte que les chiffres portent sur un peu moins de 200 CPAS).

Il serait évidemment intéressant, dans une perspective future, de vérifier si ces divers subsides sont plutôt répartis sur différents CPAS ou plutôt concentrés sur les mêmes.

b) Les ateliers d'insertion.

Tableau 43. Les ateliers d'insertion. Pourcentage de réponses positives

Atelier culturel	Atelier sportif	Atelier d'insertion sociale
7,8 %	2,9 %	21,4 %

Pour la radioscopie de 2001, on disposait uniquement du pourcentage de CPAS ayant un atelier d'insertion en général. Il y en avait 34,7 %. On serait donc très légèrement en dessous dans la radioscopie 2002, à supposer bien sûr qu'il n'y ait pas de double emploi : si un CPAS dispose à la fois de deux ou trois types d'atelier d'insertion, par exemple, il est clair qu'on ne peut additionner les pourcentages.

La comparaison s'avère de toute façon difficile vu que le taux de réponses n'est pas identique dans les deux enquêtes.

c) Les conventions avec des partenaires extérieurs.

Tableau 44. Présence de convention avec des partenaires extérieurs. Pourcentage de réponses positives.

	Convention en général	Avec le Forem	Avec la promotion sociale	Avec une ou des asbl	Avec une mission régionale.
2002	68,5	29,3	29,2	53,0	20,9
2001		19,7	24,4	57,4	21,3

Les pourcentages de CPAS ayant des conventions spécifiques ont été encodés par rapport au nombre de CPAS qui ont répondu « oui » à la question générale. Pour permettre la comparaison avec les données de 2001, où ce n'était pas le cas, on a donc recalculé les pourcentages en prenant comme base 100 le nombre de CPAS qui ont une convention. Il faut évidemment prendre ces chiffres avec une certaine prudence.

Sur base de cette première estimation, on voit cependant qu'il y a une augmentation des conventions avec le Forem et avec la promotion sociale et une légère diminution des conventions avec les asbl.

d) L'accès à internet.

Dans cette rubrique, on a regroupé deux questions portant sur le CPAS lui-même et deux questions portant sur l'accès des agents :

- votre CPAS a-t-il un site Internet différent de celui de la commune ?
- sinon, votre CPAS a-t-il un espace réservé sur le site de la commune ?
- vos agents d'insertion ont-ils accès à Internet dans le cadre de leur travail ?
- vos agents d'insertion ont-ils une adresse E-mail professionnelle ?

Tableau 45. L'accès à internet. Pourcentage de réponses positives

Site Internet propre au CPAS	Espace réservé sur le site de la commune	Accès Internet des agents d'insertion	Adresse E-mail professionnelle pour les agents d'insertion
9,3	40,3	51,8	47,9

Il est évidemment intéressant de se demander si l'accès à Internet varie en fonction des variables de contexte retenues. On ne présentera pas ici les tableaux mais on peut retenir quelques grandes tendances.

- La proportion de CPAS qui disposent, soit d'un site Internet propre, soit d'un espace réservé sur le site de la commune ne dépend, ni de la taille de la commune, ni du revenu par habitant, ni du taux de chômage, ni de la province.
- l'accès des agents à Internet est lui, davantage dépendant du contexte :
 - il est fortement lié à la taille de la commune : dans les petites communes, 25 % des agents ont un accès à Internet et 26,9 % des agents ont une adresse mail professionnelle. Dans les grosses communes (plus de 25.000 habitants), ces pourcentages montent à 71 % et 65 %.
 - ces deux variables ne dépendent pas de la province, à une exception près : le Brabant wallon est sensiblement mieux desservi que les autres provinces.
 - ces deux variables dépendent aussi du taux de chômage mais de manière un peu inattendue puisque le pourcentage d'agents connectés est sensiblement plus élevé, là où le chômage est le plus faible *et* là où il est le plus fort, donc dans les deux catégories extrêmes de la distribution. C'est une remarque intéressante et qui mériterait peut-être d'être creusée. On pourrait imaginer, sous réserves de vérification, que l'intérêt pour Internet peut suivre deux stratégies différentes : l'accès élevé à internet dans les communes où le taux de chômage est faible pourrait se comprendre, s'il s'agissait de communes mieux dotées en entreprises de services ou de hautes technologies, là où la « sensibilité » à internet est plus forte ; à l'inverse, dans les communes où le taux de chômage est élevé (et qui sont en général les communes plus importantes, évidemment) ce serait plutôt le sentiment d'urgence qui aurait poussé à favoriser l'utilisation d'internet.

Ce ne sont là, en l'état, que des hypothèses, mais la distribution un peu inattendue de l'usage d'Internet rappelle en tout état de cause que les processus étudiés obéissent souvent à des logiques plurielles.

e) Le personnel du service d'insertion.

Parmi notre échantillon, un CPAS sur deux possède son propre service d'insertion. Quel personnel cela représente-t-il ? Dans l'enquête 2002, on a distingué les services d'insertion spécifique et les services d'insertion en inter-CPAS. Il n'est pas exclu que cela ait entraîné quelques doubles comptages. En effet, lorsqu'on leur demande s'ils ont ou non un service d'insertion, 125 CPAS répondent positivement. Mais, dans la suite de l'enquête, 108 déclarent avoir un service d'insertion propre et 36 un service en inter-CPAS, ce qui fait un total de 144 ! Il y a donc ici une certaine confusion possible²⁵.

La comparaison entre les données de 2001 et de 2002 doit donc être prise avec une certaine réserve.

²⁵ Dans le questionnaire de l'Union des villes, la consigne semblait claire. Mais on peut en croisant les deux questions, vérifier que 12 CPAS au moins ont répondu « oui » aux deux questions. Par ailleurs certains ont répondu effectivement à l'une des deux questions et se sont abstenus à l'autre. Peut-être vaudrait-il donc mieux, à l'avenir, poser une seule question avec deux réponses mutuellement exclusives.

Tableau 46a Minimum, maximum et total des différentes catégories de personnel dans le service d'insertion propre (2002).

		assistants sociaux	psychologues	éducateurs	formateurs techniques	administratifs	régents	Autres
Nombre de CPAS	Valides	206	206	206	206	206	206	204
	Non réponses	53	53	53	53	53	53	55
Minimum		0	0	0	0	0	0	0
Maximum		17	6	3	16	10	1	6
Somme		181	17	18	47	57	5	31

Tableau 46b Minimum, maximum et total des différentes catégories de personnel (2001)

	Assistants sociaux	psychologues	éducateurs	formateurs techniques	administratifs	Autres	Economistes
Minimum	0	0	0	0	0	0	0
Maximum	28,3	5,5	2	9,75	7,5	11	5
Somme	181,8	17,6	12	82,15	50	36	5

Une rapide comparaison des tableaux de 2002 et de 2001 montre que l'on est passé entre 2001 et 2002, de 384 à 356 personnes, ce qui représente une diminution d'un peu plus de 7 %. Sur base des chiffres disponibles, cette diminution serait due essentiellement à la réduction du nombre de formateurs techniques. Si l'on ajoute au tableau 46a les personnes mises à la disposition d'un service d'insertion en inter-CPAS, soit 17 personnes, alors le déficit d'une année sur l'autre n'est plus que de 11 personnes. Il devient fort difficile de comparer, vu que ce ne sont pas nécessairement les mêmes CPAS qui se sont abstenus de répondre d'une année sur l'autre.

Toutefois, on peut supposer que les formateurs techniques sont plutôt concentrés dans les CPAS importants, où le service d'insertion organise lui-même certains éléments de formation qualifiante. Ainsi, on peut vérifier que sur les 47 formateurs techniques recensés en 2002, 30 sont concentrés dans seulement 4 CPAS (et 16 d'entre eux dans un seul !). Il suffirait donc que quelques CPAS de ce type aient modifié leur politique (ou n'aient pas répondu lors de la présente enquête) pour changer les données.

Parmi le personnel des services d'insertion, il n'y a que 22 personnes qui soient elles-mêmes des articles 60. C'est très peu si l'on compte qu'il y a 1260 art.60 engagés au total dans l'ensemble des CPAS. Parmi le personnel mis à la disposition des inter-CPAS, un seul est un article 60. On ne sait donc pas dire grand chose de ces chiffres très modestes.

Il est intéressant de calculer également le nombre d'articles 60 par membre du personnel dans le service d'insertion. En moyenne, il y a un peu plus de 8 articles 60 par membre du personnel mais cela varie de 0 (il y a donc des services d'insertion dans des CPAS qui ne recourent pas aux articles 60) à 49. On peut considérer que ces chiffres donnent une

indication également de la qualité de l'insertion offerte : un service dans lequel un membre du personnel est « en charge » de près de 50 art60 ne peut offrir le même type de contact qu'un service où chaque membre du personnel encadre six ou sept art60.

Il faudrait évidemment investiguer davantage ces résultats pour tester leur signification, mais on peut à tout le moins voir s'ils sont sensibles aux variables de contexte retenues. On ne présentera pas les tableaux de chiffres mais on peut indiquer que c'est dans les villes « moyennes » (de 10.000 à moins de 25.000 habitants) que le nombre d'articles 60 est le plus élevé par membre du personnel. Bien sûr, cette proportion évolue en fonction de son numérateur et de son dénominateur : on peut supposer que, dans les petites villes, il y a peu d'articles 60 et que, à l'inverse, dans les villes importantes, le personnel du centre d'insertion devient conséquent.

Ce chiffre est également lié au taux de chômage : le nombre d'articles 60 par membre du personnel est nettement plus élevé lorsqu'on passe dans le « quart supérieur » de la population pour le taux de chômage.

De manière générale, le rapport entre personnel, nombres d'articles 60 et population en formation est sans doute révélateur, lui aussi de l'effort d'insertion et ces données mériteraient d'être investiguées plus en profondeur.

f) Prospection en entreprises.

Parmi les CPAS qui disposent d'un service d'insertion propre, 28 (soit 22,5 %) ont une personne spécialement chargée de la prospection en entreprises.

Parmi les CPAS qui disposent d'un service d'insertion en inter-CPAS, 7 soit environ également 20 % d'entre eux ont un personnel de ce type.

g) Information et formation du personnel.

Tout CPAS confondus, 45 % d'entre eux annoncent que leur personnel a suivi une formation relative à l'insertion dans les 12 mois (entre juin 2001 et juin 2002).

Comme on pouvait s'y attendre, la formation des agents est en fait fortement liée à la présence d'un service d'insertion. Parmi les CPAS qui ont un service d'insertion, 67 % ont formé un ou plusieurs agents à la pratique de l'insertion. Parmi les CPAS qui n'ont pas de service d'insertion propre, ce pourcentage descend à 19 %.

En bonne logique, on verra que les indicateurs d'investissement que nous avons choisis sont également très sensibles à la question de la formation. C'est ce qui ressort du tableau 47.

**Tableau 47 Dépenses de formation et pourcentage d'articles 60
Par personne aidée selon que les agents ont reçu ou non une formation en insertion**

Un ou des agents ont-ils reçu une formation en insertion (dans les 12 mois)	BUDGEAIDE (montant des dépenses d'insertion par usager, en €)	PROP60 (pourcentage d'article 60 par usager)
OUI	2110,4767	9,5274
NON	1049,0725	6,9228
Moyenne générale	1523,5826	8,0977
Seuil de signification	0,000	0,037

Il apparaît clairement que la formation des agents est bien un révélateur de l'investissement en insertion puisqu'elle est significativement liée aussi bien au montant des dépenses d'insertion qu'à la proportion d'articles 60.

Enfin, on notera que « CPAS + » est envoyé aux agents dans 80 % des CPAS qui ont répondu.

Synthèse.

Cette brève partie relative aux types de moyens de l'insertion (subsidés, partenariats, personnel) ne se prête que partiellement aux comparaisons avec la précédente radioscopie vu la différence dans les questions posées.

On notera tout d'abord que les différents types de subsidés sont attribués, selon les cas à entre un CPAS sur 10 (subside citoyenneté) et un CPAS sur 5 (TOK-EFD axe 1). Bien sûr, il est vraisemblable que certains CPAS cumulent plusieurs subsidés, de sorte que la majorité n'en reçoit aucun. C'est quelque chose qui pourrait, le cas échéant, être vérifié.

Les ateliers d'insertion touchent, au mieux, un CPAS sur trois. Mais là également, il est probable que le chiffre réel est plus bas, certains CPAS cumulant différents types d'ateliers.

Les conventions avec les partenaires extérieurs semblent s'être accrues, mais c'est difficile à vérifier puisqu'il n'y avait pas de question générale dans la précédente radioscopie. Ce qui paraît acquis, c'est que les conventions avec le Forem ont augmenté, et, dans une moindre mesure, les conventions avec la promotion sociale également. Par contre, les conventions avec les asbl ont diminué. Peut-être cela traduit-il la volonté de certains CPAS d'investir davantage dans la formation qualifiante²⁶ ?

L'accès à Internet, est à peu près le fait d'un CPAS sur deux, qu'on l'envisage en terme de site (propre ou bien dans le cadre du site communal) ou à travers l'accès qui ont les agents. Mais les deux types de situation ne caractérisent sans doute pas les mêmes CPAS : alors que la présence d'un site est indépendante de toute variable de contexte (autrement dit elle

²⁶ On renverra ici au tableau 30, relatif à l'évolution de la proportion du public en formation, qui semble aller dans le même sens.

concerne également tous les types de CPAS), l'accès des agents est beaucoup plus lié à la taille des communes et à l'environnement économique.

Le personnel des services d'insertion est, à peu de choses près, semblable à celui de la radioscopie de l'année dernière. Il est composé à 50 % d'assistants sociaux, le reste se répartissant entre les différentes catégories. On constate, depuis l'année dernière, une sensible diminution des formateurs techniques. Si on combine cette information avec ce que nous avons vu plus haut, à savoir, d'une part, une augmentation (ténue, mais notable) de la proportion d'utilisateurs formation qualifiante, et d'autre part une augmentation (sensible) des conventions avec le forum et/ou la promotion sociale, on pourrait se demander si un certain nombre de CPAS n'ont pas décidé *d'externaliser* leur intérêt pour la formation qualifiante : on pourrait envisager que certains CPAS aient jugé plus utile de faire appel à des formateurs extérieurs plutôt que d'engager leur propre personnel de formation qualifiante. Cette hypothèse est, à nouveau, à prendre avec prudence vu la concentration tant des formateurs que des utilisateurs en formation dans les grands CPAS : il suffirait que quelques-uns d'entre eux modifient leur politique pour que l'allure des résultats s'en trouve transformée.

La formation du personnel, enfin, est une information intéressante dans la mesure où elle semble connectée à tous les autres indicateurs « d'investissement » que nous avons construits : elle caractérise surtout les CPAS qui disposent de leur propre service d'insertion, et elle est fortement liée tant à la dépense moyenne en insertion qu'à la proportion d'articles 60. L'investissement que consent le CPAS dans la formation de son personnel est donc, en soi, un indice clair de l'intérêt pour l'insertion.

SYNTHESE GENERALE

La radioscopie 2002 nous a apporté un certain nombre d'enseignements intéressants, sur les deux aspects que nous souhaitons mettre en évidence (voir l'introduction) : les éléments de comparaison avec la radioscopie précédente, d'une part et l'information supplémentaire que peuvent nous donner un certain nombre de variables de contexte. Sans faire ici une longue conclusion, puisque chaque point a fait l'objet d'une synthèse spécifique dans le rapport, on reprendra les quelques éléments qui nous ont paru les plus saillants.

a) Comparaisons avec 2001.

- La radioscopie 2002 semble attester d'une **diminution du nombre des usagers du CPAS**, qu'il s'agisse des bénéficiaires du minimex (de 30.329 à 28.498) que des bénéficiaires de l'aide sociale (10.405 à 9.600). Bien sûr, une partie de cette diminution pourrait être liée au fait, tout simplement, que moins de CPAS ont répondu à ces questions (TABLEAUX 1A ET 1B). C'est pourquoi, on s'intéressera davantage à la *proportion d'usagers par habitants* qui baisse également, puisqu'on passe, entre 2001 et de 2002, de 6,5 minimexés pour mille habitants en moyenne à 6 pour mille et de 3,8 bénéficiaires de l'aide pour mille habitants à 3,2 (TABLEAUX 4A ET 4B). Dès lors, pour autant qu'il n'y ait pas de différences significatives dans l'échantillonnage des CPAS qui ont répondu à l'une et l'autre enquête, cela pourrait représenter une diminution de 8 à 9 % du total.
- La **répartition des minimexés** (concentrés majoritairement dans les grosses communes) et des bénéficiaires de l'aide (dispersés dans les différents types de commune) obéit aux mêmes logiques en 2002 qu'en 2001.
- Le **montant en dépenses d'insertion par personne aidée** a légèrement diminué en 2002, en moyenne. Mais ici, l'information est plus contrastée : en effet, la *médiane* de la distribution est plus élevée en 2002 qu'en 2001 (1082 € soit 43.547 BEF contre 41.956 BEF l'année dernière). On peut donc supposer que si les cas les plus élevés ont disparu²⁷, *pour la plupart des CPAS*, le montant par personne est plus élevé que l'année dernière (TABLEAU 9) et en particulier la valeur des quartiles). L'hypothèse la plus vraisemblable, plutôt qu'une diminution, est donc une **homogénéisation** de la dépense par personne, celle-ci s'élevant là où elle était la plus faible et diminuant là où elle était la plus forte.
- Il y a davantage de CPAS qui disposent d'un **service d'insertion** en 2002 qu'en 2001 : on passe de 45,9 % des CPAS à 51,2 % (TABLEAU 13). De même, la mention de la politique d'insertion dans la note de politique générale passe de 69 % à 77 % (TABLEAU 14). On peut supposer qu'il s'agit là de véritables évolutions, même si, dans le deuxième cas, la diminution des réponses à la question laisse planer un doute.
- **Le nombre d'articles 60** a sensiblement augmenté d'une enquête à l'autre puisqu'on passerait d'un peu plus de 2000 à un peu plus de 3000 (TABLEAUX 23 A ET 23 B). Comme pour cette question, le nombre de CPAS répondant a sensiblement augmenté, on s'intéressera davantage à la *proportion* d'art 60 dans l'ensemble de la population bénéficiaire (TABLEAU 24). On est passé de 6,2 art 60 pour cent usagers à 7,7, ce qui représente tout de même un accroissement de 25 %. Enfin, la **répartition** des articles 60 a également évolué : en

²⁷ Soit parce que certaines expériences « atypiques » se sont terminées soit parce que les CPAS qui les pratiquaient sont sortis de l'échantillon

particulier, la part de ceux qui sont affectés aux CPAS eux-mêmes et aux asbl a diminué. La part affectée aux entreprises et aux autres structures a augmenté. Il est plus difficile de se prononcer pour les administrations communales. Ici, ces chiffres sont tributaires du fait qu'il y a des « trous » importants dans les réponses : il y a environ 350 articles 60 mentionnés dont on ignore l'affectation, ce qui pourrait changer l'allure de la répartition.

- Pour les *autres formes de remise à l'emploi*, en ce compris les « retours spontanés », les chiffres sont plus difficiles à interpréter : il semble y avoir diminution pour les articles 61 et les retours spontanés, et pour les PTP au CPAS, augmentation pour les PTP ailleurs. Ces résultats sont assez difficiles à interpréter, compte tenu qu'ils ne concernent que de petits nombres de personnes, mais ils semblent confirmer une forme de *tendance générale* déjà observée pour les articles 60 : le glissement de l'engagement par le CPAS lui-même au profit d'engagements à l'extérieur (TABLEAUX 27A, 27B, 28).

- La proportion de *personnes en formation* est en légère augmentation. Pour autant que l'on puisse en juger, il y a là aussi un déplacement : un peu plus de formation qualifiante et un peu moins de formation préqualifiante. Mais les différences sont ténues et il est donc difficile de savoir s'il s'agit d'une véritable tendance ou d'une fluctuation conjoncturelle (TABLEAUX 29 ET 30).

- Le *recours aux ALE* a également augmenté légèrement entre 2001 et 2002, mais avec disparition des cas les plus extrêmes (TABLEAUX 32 A ET 32B).

- Le *pourcentage de personnes jugées non insérables à court terme* est en diminution (on passe de 50 à 42 %). Mais ici, bien sûr, il s'agit d'une variable purement subjective et trop de facteurs l'affectent pour qu'on puisse en dire beaucoup de choses : qui a répondu à cette question ? (TABLEAU 33)

- Le profil des *partenaires* avec qui le service d'insertion passe une convention semble se modifier également : augmentation pour le Forem et pour la promotion sociale, diminution (légère) pour les asbl. La répartition du *personnel* des CPAS, et en particulier la diminution des près de moitié des formateurs techniques pourrait être l'autre face de la pièce : un certain nombre de CPAS n'auraient-ils pas souhaité *externaliser* certaines tâches de formation qualifiante éventuellement exercée en interne l'année précédente ?

En conclusion, les comparaisons en 2001 donnent surtout un sentiment de stabilité des chiffres : il n'y a pas d'évolution marquante, sauf, peut-être, d'une part dans la diminution du nombre de bénéficiaires, et, d'autre part, dans le recours à la formation qui augmente de façon sensible. Par ailleurs, certains indices laissent penser que, peut-être les CPAS se soucient plus qu'avant de formation qualifiante.

b) L'effet du contexte.

Nous disposons pour analyser les résultats de 2002, de certaines variables de « contexte », récoltées en dehors de l'enquête elle-même : la localisation géographique (traitée par province), la taille de la commune, le revenu par habitant, et la proportion de chômeurs dans la population.

Lorsque c'était possible, nous avons tenté de voir dans quelle mesure les réponses aux différentes questions varient en fonction de ces variables de contexte, ce qui nous donne une information plus fine que dans la radioscopie précédente.

• La **Taille de la commune** est un facteur décisif à toute une série d'égards :

- on sait que les minimexés sont davantage concentrés dans les villes (mais pas, rappelons-le, les bénéficiaires de l'aide).
- la dépense moyenne en insertion est plus faible dans les petites communes, mais elle est maximale dans les communes moyennes (entre 5000 et 25.000 habitants)
- la présence d'un service d'insertion, mais aussi l'intérêt accordé à l'insertion dans la note de politique générale augmentent fortement avec la taille de la commune. Ces variables obéissent manifestement à un seuil quantitatif.
- Le recours aux articles 60, lui ne se modifie pas en fonction de la taille de la commune. Par contre, il se confirme que le recours à l'ALE est bien une caractéristique des petites communes.
- La taille de la commune joue aussi beaucoup sur *l'image* que le CPAS se fait du contexte : les petites communes sont à la fois perçues comme défavorables sur le plan culturel et sur le plan social. La vision du contexte culturel et social est donc plus liée aux « opportunités » offertes par les grandes communes, qu'au « climat social général » sans doute moins dégradé dans les petites communes.

• La **localisation géographique** intervient sur un certain nombre de variables :

- la dépense moyenne en insertion est sensiblement plus élevée dans le Hainaut qu'ailleurs, mais les différences entre les autres provinces ne sont guère significatives.
- la proportion de CPAS ayant un service d'insertion, par contre, n'est pas significativement différente d'une province à l'autre.
- La proportion d'articles 60 est sensiblement plus élevée que la moyenne dans le Hainaut et moins élevée à Liège. La perception de l'environnement économique change fortement d'une province à l'autre : il est globalement perçu comme dégradé mais entre des marges qui vont de 88 % (Hainaut) à 58 % (Namur). Par contre, il n'y a pas de perception de l'environnement culturel ou social différente selon les provinces.

• Le **revenu moyen par habitant** ne permet pas, généralement de différencier les CPAS, ni sur leurs pratiques (dépense d'insertion, art60, présence d'un service d'insertion), ni sur leurs perceptions, sauf, logiquement, en ce qui concerne la perception de l'environnement économique.

• Le **taux de chômage** dans la commune influence modérément une série de variables :

- la dépense moyenne en insertion est plus élevée là où le taux de chômage est supérieur à la médiane.

- surtout, le taux de chômage influence fortement certaines variables fortement indicatrices de la politique d'insertion ; ainsi, la proportion de CPAS ayant un service d'insertion est sensiblement plus élevée dans les communes où le taux de chômage est élevé. Il en va de même pour la mention de l'insertion dans la note de politique générale (TABLEAU 21)
- et bien sûr, le taux de chômage influence la représentation de l'environnement économique.

Si ces constats sont intéressants, en ce qu'ils permettent de mieux mesurer l'effet du contexte, il reste qu'une part majeure de l'extrême variabilité caractérisant les politiques des CPAS ne peut être attribuée à aucune de ces variables.

Un travail ultérieur utile serait sans doute de construire des *modèles multivariés* tenant compte simultanément de plusieurs de ces variables, mais aussi de l'effet autonome que peuvent avoir les représentations subjectives (voir section 5).